

NATIONS UNIES



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

VINGT-NEUVIÈME ANNÉE

1780^e SÉANCE : 19 JUILLET 1974

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1780)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
La situation à Chypre :	
<i>a)</i> Lettre, en date du 16 juillet 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/11334);	
<i>b)</i> Lettre, en date du 16 juillet 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11335)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGTIÈME SÉANCE

Tenue à New York le vendredi 19 juillet 1974, à 15 h 30.

Président : M. Javier PÉREZ de CUÉLLAR (Pérou).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Australie, Autriche, Chine, Costa Rica, Etats-Unis d'Amérique, France, Indonésie, Irak, Kenya, Mauritanie, Pérou, République socialiste soviétique de Biélorussie, République-Unie du Cameroun, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1780)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. La situation à Chypre :
 - a) Lettre, en date du 16 juillet 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/11334);
 - b) Lettre, en date du 16 juillet 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11335).

La séance est ouverte à 15 h 45.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation à Chypre :

- a) Lettre, en date du 16 juillet 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/11334);
- b) Lettre, en date du 16 juillet 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11335)

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Les membres du Conseil se souviendront qu'à sa 1779^e séance, après avoir reçu les demandes appropriées, le Conseil de sécurité a décidé que Chypre, la Turquie et la Grèce pourraient participer sans droit de vote à la discussion de la question dont le Conseil était saisi, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à la pratique suivie au Conseil. A cet égard, je voudrais faire la déclaration suivante.

2. Au cours des consultations qui ont eu lieu entre tous les membres du Conseil, le Secrétaire général a informé le Conseil qu'il avait reçu de Nicosie deux télégrammes, en date des 17 et 18 juillet.

Le premier télégramme était ainsi libellé :

"J'ai l'honneur de vous informer que, par décision du Gouvernement de la République de Chypre, à partir du 15 juillet 1974, le représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies jusqu'à cette date, M. Zenon Rossides, a été démis de ses fonctions. Signé : Dimitriou, ministre des affaires étrangères de la République de Chypre."

Le deuxième télégramme se lisait comme suit :

"J'ai l'honneur, par la présente, de vous informer que l'ambassadeur Loucis Papaphilippou a été nommé en qualité de représentant permanent de la République de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies et arrivera à New York dans les prochaines 24 heures, accompagné des membres de la délégation chypriote auprès de l'Organisation des Nations Unies. Il vous présentera personnellement ses pouvoirs et ceux de la délégation chypriote. Pour que le nouveau représentant permanent de la République de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies puisse assister à la séance du Conseil de sécurité consacrée à Chypre, qui est prévue pour aujourd'hui, je demande que la séance du Conseil soit repoussée de 24 heures. Signé : Dimitriou, ministre des affaires étrangères de la République de Chypre."

3. Les membres du Conseil de sécurité ont pris acte des informations fournies par le Secrétaire général. Ils ont décidé que pour ce qui est du débat actuel sur la situation de Chypre, où Chypre, sur sa demande, a été invitée à participer en vertu de la décision prise à la 1779^e séance du Conseil, le Président de Chypre, Sa Béatitudo l'archevêque Makarios, qui avait exprimé le désir de prendre la parole devant le Conseil, serait reçu en cette qualité. En conséquence, il faut considérer que l'ambassadeur Zenon Rossides, ayant été dûment accrédité par le chef de l'Etat de Chypre, représente Chypre au cours du débat actuel sur la situation à Chypre au sein du Conseil. Donc, s'il n'y a pas d'objections, je me propose d'inviter Sa Béatitudo l'archevêque Makarios et les représentants de la Turquie et de la Grèce à prendre place à la table du Conseil.

4. Je prie le chef du Protocole de bien vouloir accompagner Sa Béatitudo l'archevêque Makarios dans la salle du Conseil et de le conduire au siège réservé à Chypre.

Le chef du Protocole accompagne dans la salle du Conseil le président Makarios, qui prend place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Olcay (Turquie) et M. Panayotacos (Grèce) prennent place à la table du Conseil.

5. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je voudrais également faire savoir aux membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de la Yougoslavie une lettre en date du 17 juillet et du représentant de la Roumanie une lettre en date du 19 juillet ainsi que du représentant de l'Inde une lettre en date d'aujourd'hui demandant que la Yougoslavie, la Roumanie et l'Inde, respectivement, soient invitées à participer au débat du Conseil, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et de l'article 37 du règlement intérieur provisoire. En conséquence, s'il n'y a pas d'objections, et conformément à la pratique établie, je me propose d'inviter les représentants en question à participer au débat sans droit de vote.

6. Etant donné le nombre limité de sièges à la table du Conseil, j'invite ces représentants à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle, étant bien entendu qu'ils seront invités à prendre place à la table du Conseil lorsque leur tour viendra de prendre la parole.

Sur l'invitation du Président, M. Petrić (Yougoslavie), M. Duma (Roumanie) et M. Jaipal (Inde) occupent les sièges qui leur ont été réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

7. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : J'ai l'honneur de donner la parole à Sa Béatitude l'archevêque Makarios, président de Chypre.

8. Le président MAKARIOS (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais tout d'abord exprimer mes chaleureux remerciements aux membres du Conseil de sécurité pour le vif intérêt qu'ils ont montré à l'égard de la situation critique créée à Chypre après le coup d'Etat qui a été organisé par le régime militaire grec et qui a été exécuté par les officiers grecs qui servaient dans la Garde nationale chypriote et la commandaient. Je suis particulièrement reconnaissant au Conseil d'avoir bien voulu reporter sa réunion jusqu'au moment de mon arrivée pour me permettre de prendre la parole devant lui à propos des événements dramatiques qui ont eu lieu récemment à Chypre.

9. Ce qui se passe à Chypre depuis lundi matin constitue une véritable tragédie. Le régime militaire de Grèce a impitoyablement violé l'indépendance de Chypre. Sans le moindre respect pour les droits démocratiques du peuple chypriote, sans le moindre respect pour l'indépendance et la souveraineté de la République de Chypre, la junte grecque a étendu sa dictature à Chypre. C'est un fait que depuis un certain temps déjà leurs intentions étaient évidentes. Le peuple

de Chypre, depuis longtemps, avait le sentiment qu'un coup d'Etat par la junte grecque était en train de s'organiser, et ce sentiment était devenu plus vif au cours des dernières semaines, lorsque l'organisation terroriste EOKA-B, dirigée à partir d'Athènes, a renouvelé ses actes de violence. J'ai toujours su que cette organisation illégale avait ses racines et sa source de ravitaillement à Athènes. Je me suis rendu compte que les officiers grecs qui faisaient partie de la Garde nationale et la commandaient recrutaient des membres pour cette organisation et l'appuyaient par divers moyens au point de lui permettre d'avoir accès aux entrepôts de munitions de la Garde nationale. Dans les camps de la Garde nationale, les officiers grecs faisaient ouvertement de la propagande en faveur de cette organisation illégale et ont transformé la Garde nationale, organe de l'Etat, en un instrument de subversion. Lorsque, de temps en temps, j'adressais des plaintes à Athènes au sujet de la conduite inconvenante des officiers grecs de la Garde nationale, la réponse était que si j'avais des preuves irréfutables les coupables seraient rappelés. Etant donné leur attitude, j'ai eu l'impression très nette que cette réponse classique avait pour but de prétexter de leur innocence. Il y a quelques jours, des documents sont tombés entre les mains de la police chypriote qui prouvaient très clairement que l'EOKA-B était un prolongement du régime d'Athènes.

10. Des fonds étaient envoyés d'Athènes pour l'entretien de cette organisation et des directives détaillées lui étaient également données concernant ses actions. J'ai alors jugé nécessaire d'envoyer moi-même une lettre au Président du régime grec, le général Gizikis, lui demandant de donner des ordres en vue de la cessation des actes de violence et de l'effusion de sang auxquels se livrait l'EOKA-B et pour sa dissolution. Je l'ai également prié de rappeler les officiers grecs qui servaient dans la Garde nationale, ajoutant que j'avais l'intention de réduire les effectifs de cette force et de la transformer en un organe de l'Etat chypriote. J'attendais une réponse. Mon impression était que le régime d'Athènes n'était pas en faveur de la réduction des effectifs de la force, et encore moins du retrait des officiers grecs.

11. L'ambassadeur de Grèce à Chypre est venu me voir, sur instructions de son gouvernement, pour m'expliquer que la diminution des effectifs de la Garde nationale ou le retrait des officiers grecs affaibliraient la défense de Chypre en cas de danger provenant de la Turquie. Bien qu'en apparence logique, cet argument n'était pas convaincant; je savais que derrière cet argument se cachaient d'autres intérêts. J'ai répondu qu'étant donné l'évolution de la situation je considérais que le danger venant de la Turquie était moindre que celui qui venait d'eux. Mes craintes étaient justifiées.

12. Le samedi 13 juillet, une conférence a eu lieu à Athènes sous la présidence du général Gizikis et a duré pendant plusieurs heures. Participaient à la conférence le chef d'état-major des forces armées grecques,

l'ambassadeur de Grèce à Chypre, le commandant de la Garde nationale ainsi que d'autres officiers; cette conférence avait pour but de discuter la teneur de ma lettre. Comme cela a été dit dans le communiqué pertinent publié à la fin de cette conférence, celle-ci devait se réunir à nouveau le lundi 15 juillet. Dans le communiqué, la référence faite à la réunion d'une deuxième conférence n'était qu'un écran de fumée. Pendant toute la journée de lundi j'ai attendu une réponse à ma lettre; la réponse a été le coup d'Etat.

13. Ce jour-là, je revenais de ma résidence d'été dans les montagnes Troodos, où j'avais passé la fin de la semaine, et à 8 heures du matin j'étais à mon bureau au palais présidentiel. Une demi-heure plus tard, je recevais dans la salle de réception un groupe de garçons et de filles membres de la jeunesse orthodoxe grecque du Caire qui étaient venus à Chypre pour quelques jours en tant que mes invités. A peine les avais-je accueillis que l'on entendait les premiers coups de feu. Quelques secondes plus tard, les coups de feu devinrent plus fréquents et un membre de la garde présidentielle me fit savoir que des blindés et des chars avaient passé la grille et étaient déjà dans la cour du palais présidentiel, qui tremblait sous le feu de mortiers. La situation devint bientôt critique. Je me suis efforcé d'appeler la station de radio chypriote afin d'annoncer que le palais présidentiel était attaqué, mais je me suis rendu compte que les lignes avaient été coupées. Le pilonnage du palais augmentait de plus en plus. Comment ma vie a été épargnée, cela relève du miracle. Lorsque je me suis trouvé dans la région de Paphos, je me suis adressé au peuple de Chypre à partir d'une station de radio locale, l'informant que j'étais encore en vie et que je lutterais avec lui contre la dictature que le régime grec s'efforçait d'imposer.

14. Je n'ai pas l'intention de prendre le temps des membres du Conseil de sécurité en faisant le récit de mes aventures. Je voudrais simplement ajouter qu'au cours de la deuxième journée de l'attaque armée les blindés et les chars se dirigeaient vers Paphos pendant qu'un petit navire de la Garde nationale commençait à bombarder l'évêché de Paphos où je me trouvais. Dans de telles circonstances, j'ai jugé nécessaire de quitter Chypre plutôt que de tomber aux mains de la junte grecque.

15. Je suis reconnaissant au Gouvernement britannique, qui a mis à ma disposition un hélicoptère pour me prendre à Paphos et me transporter dans une base britannique, d'où j'ai pris un avion pour Malte et Londres. Je suis également reconnaissant au représentant spécial du Secrétaire général et au commandant de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre de l'intérêt qu'ils ont manifesté pour ma sécurité. Ma présence dans la salle du Conseil de sécurité a été possible grâce à l'aide qui m'a été donnée par le Gouvernement britannique et par les représentants du Secrétaire général, dont le souci qu'il se fait à mon égard et à l'égard de la situation critique à Chypre m'a vivement ému.

16. Je ne connais pas encore tous les détails de la crise provoquée à Chypre par le régime militaire grec. Je crains que les pertes en vies humaines soient lourdes et les dégâts matériels importants. Toutefois, notre souci primordial maintenant est de mettre fin à la tragédie.

17. Lorsque je suis arrivé à Londres, j'ai été informé de la teneur de la déclaration du représentant de la junte grecque à l'Organisation des Nations Unies. J'ai été surpris de la manière dont il s'efforce de tromper l'opinion publique internationale. Sans rougir, la junte grecque s'efforce de simplifier la situation, prétendant qu'elle n'est nullement impliquée dans l'attaque armée et que les événements des derniers jours constituent une affaire intérieure des Chypriotes grecs.

18. Je ne pense pas qu'il y ait des gens qui puissent accepter les allégations du régime militaire grec. Ce coup d'Etat ne s'est pas produit dans des circonstances telles qu'il puisse être considéré comme une question intérieure, intéressant uniquement les Chypriotes grecs. Il est évident qu'il s'agit là d'une invasion de l'étranger, en violation flagrante de l'indépendance et de la souveraineté de la République de Chypre. Le soi-disant coup d'Etat était l'œuvre des officiers grecs qui faisaient partie de la Garde nationale et qui la commandaient. Je dois également souligner le fait que le contingent grec, composé de 950 officiers et hommes de troupe stationnés à Chypre en vertu du Traité d'alliance, a joué un rôle prédominant dans cette affaire d'agression contre Chypre. La capture de l'aéroport, aux abords de la capitale, a été entreprise par des officiers et par des hommes de troupe du contingent grec qui campaient près de l'aéroport.

19. Qu'il suffise de dire sur ce point que certaines photographies parues dans la presse mondiale montrent des véhicules blindés et des chars appartenant au contingent grec à Chypre. D'autre part, les officiers grecs servant dans la Garde nationale dirigeaient les opérations. Pour ces opérations, ils ont fait appel à plusieurs membres de l'organisation terroriste EOKA-B, qu'ils ont armés d'armes de la Garde nationale.

20. Si les officiers grecs servant dans la Garde nationale n'étaient pas impliqués, comment explique-t-on le fait que, parmi les victimes de la bataille, se trouvaient des officiers grecs dont les restes ont été transportés en Grèce, et y ont été enterrés ? Si les officiers grecs n'avaient pas exécuté le coup, comment expliquer les vols de nuit effectués par des appareils grecs transportant à Chypre du personnel en civil et ramenant en Grèce les morts et les blessés ? Il ne fait pas de doute que le coup d'Etat a été organisé par la junte grecque et a été exécuté par les officiers grecs commandant la Garde nationale et par les officiers et les hommes du contingent grec stationné à Chypre — et ceci a été rapporté par la presse du monde entier.

21. Le coup d'Etat a fait couler beaucoup de sang et a entraîné des pertes importantes en vies humaines. Il

s'est opposé à la résistance farouche des forces de sécurité légales et à la résistance du peuple grec de Chypre. Je peux affirmer avec certitude que la résistance et la réaction du peuple chypriote grec contre les conspirateurs ne prendront fin qu'avec le rétablissement de leur liberté et de leurs droits démocratiques. Le peuple chypriote ne s'inclinera jamais devant la dictature même si la force brutale des véhicules blindés et des chars a pu l'emporter un moment.

22. Après le coup d'Etat, les agents du régime grec à Chypre ont nommé comme président un tueur bien connu, Nicos Sampson, qui, à son tour, a nommé comme ministres des éléments et des supporters connus de l'organisation terroriste EOKA-B.

23. On pourrait soutenir que ce qui s'est passé à Chypre est une révolution et qu'un gouvernement a été constitué, fondé sur le droit révolutionnaire. Ce n'est pas le cas. Ce qui s'est passé à Chypre n'est pas une révolution qui puisse être considérée comme un problème d'ordre interne. Il s'agissait d'une invasion qui a violé l'indépendance et la souveraineté de la République. Et l'invasion se poursuivra tant qu'il y aura à Chypre des officiers grecs. Les résultats de cette invasion auront pour Chypre un effet catastrophique si l'on ne retourne pas à la normalité constitutionnelle et si les libertés démocratiques ne sont pas rétablies.

24. Pour tromper l'opinion publique mondiale, le régime militaire de la Grèce a annoncé hier le remplacement progressif des officiers grecs de la Garde nationale. Toutefois, il ne s'agit pas de les remplacer mais de les retirer. Le simple fait de leur remplacement signifie la reconnaissance implicite que les officiers grecs servant maintenant dans la Garde nationale étaient ceux qui ont perpétré le coup. Toutefois, ces officiers n'ont pas agi de leur propre initiative mais sur instructions venues d'Athènes, et leur remplacement sera également le résultat d'instructions venues du régime athénien. Ainsi, la Garde nationale sera toujours un instrument du régime militaire grec, et je suis certain que les membres du Conseil de sécurité comprennent très bien ce truc.

25. On peut dire que c'est le Gouvernement chypriote qui a invité les officiers grecs à faire partie de la Garde nationale. Je regrette de dire que j'ai commis une erreur en leur accordant tant de confiance. Ils ont trompé cette confiance et, au lieu d'aider à défendre l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'île, ils sont eux-mêmes devenus les agresseurs.

26. Je suis obligé de dire que la politique du régime militaire grec à l'égard de Chypre, et notamment à l'égard des Chypriotes grecs, a manqué de sincérité. J'insiste sur le fait que ce fut une politique de duplicité.

27. Depuis quelque temps, des conversations ont eu lieu entre les Chypriotes grecs et les Chypriotes

turcs pour trouver une solution pacifique au problème de Chypre qui, à maintes reprises, a retenu l'attention du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Le représentant du Secrétaire général et deux experts constitutionnels de Grèce et de Turquie ont assisté à ces conversations. Le Conseil de sécurité a à plusieurs reprises renouvelé, deux fois par an, le mandat de la Force de maintien de la paix à Chypre et a chaque fois exprimé l'espoir qu'il serait possible de parvenir rapidement à une solution du problème.

28. On ne saurait dire que jusqu'à maintenant les conversations aient progressé de manière satisfaisante. Mais comment pourrait-il y avoir un progrès dans les conversations alors que la politique du régime d'Athènes à l'égard de Chypre est faite de duplicité ? Toutes les parties intéressées se sont accordées sur le fait que les conversations devraient se dérouler sur la base de l'indépendance. Le régime d'Athènes a également accepté cela et à maintes reprises le Ministre grec des affaires étrangères a déclaré que la position de la Grèce sur cette question était claire. Si tel était le cas, pourquoi le régime militaire de la Grèce a-t-il créé et appuyé l'organisation terroriste EOKA-B, dont le but avoué est l'union de Chypre à la Grèce et dont les membres s'appellent eux-mêmes des "unionistes" ?

29. Dans les camps de la Garde nationale, les officiers grecs répétaient toujours qu'alors qu'il était possible de parvenir à l'*enosis* j'en savais la réalisation. Lorsqu'on leur rappelait que la Grèce avait bien défini sa position sur ce point et qu'elle avait appuyé l'indépendance, ils répondaient qu'il ne fallait pas prêter attention aux paroles des diplomates. Dans ces circonstances, comment aurait-il pu être possible que les conversations aboutissent à un résultat positif ? La politique de duplicité du régime grec a constitué l'un des principaux obstacles au progrès des conversations.

30. Etant donné les conditions créées maintenant à Chypre, je ne saurais prévoir l'avenir des conversations; je dirais plutôt qu'elles n'ont pas d'avenir. Si les conversations pouvaient aboutir à un accord, celui-ci serait dénué de valeur puisqu'il n'y a pas de chefs élus pour discuter de la question. Le coup d'Etat du régime militaire de la Grèce a marqué un arrêt dans la progression des conversations vers une solution. En outre, il constituera à Chypre une source permanente d'anomalie dont les répercussions seront très graves et très étendues si l'on admet que cette situation dure même un temps très bref.

31. Je lance un appel aux membres du Conseil de sécurité pour qu'ils fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour mettre un terme à cette situation anormale que le coup d'Etat d'Athènes a créée. J'invite le Conseil à utiliser tous les moyens dont il dispose pour rétablir sans délai à Chypre l'ordre constitutionnel et les droits démocratiques du peuple de Chypre.

32. Comme je l'ai déjà dit, les événements de Chypre ne constituent pas une question interne des Grecs de

Chypre. Les Turcs de Chypre sont également affectés. Le coup de la junte grecque est une invasion, et tous les habitants de Chypre, Grecs et Turcs, en supportent les conséquences. Les Nations Unies ont une force chargée des opérations de maintien de la paix stationnée à Chypre. Il n'est pas possible que cette force fonctionne efficacement dans les conditions créées à la suite du coup militaire. Le Conseil de sécurité devrait inviter le régime militaire de Grèce à retirer de Chypre les officiers grecs qui servent dans la Garde nationale et à mettre un terme à son invasion de Chypre.

33. Par ce que je viens de déclarer, je pense avoir brossé un tableau de la situation. Je suis certain qu'une décision pertinente du Conseil de sécurité mettra fin à l'invasion et rétablira l'indépendance de Chypre qui a été violée ainsi que les droits démocratiques du peuple chypriote.

34. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je vais suspendre la séance pendant quelques instants pour accompagner, avec le Secrétaire général, Sa Béatitudo hors de la salle.

Le président Makarios est raccompagné hors de la salle du Conseil de sécurité.

35. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Le prochain orateur est le représentant de la Grèce, à qui je donne la parole.

36. M. PANAYOTACOS (Grèce) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous remercier de m'avoir donné la parole. Ma présence aujourd'hui dans cette salle est tout à fait fortuite, en attendant l'arrivée d'un nouveau représentant permanent. Toutefois, je me sens particulièrement heureux de me retrouver à nouveau parmi des amis et des collègues de longue date, bien que cela se produise dans des circonstances extrêmement pénibles. Mon expérience personnelle, cependant, en ma qualité d'ancien ambassadeur à Chypre me donne une certaine autorité pour vous exposer les faits qui ont conduit à cette situation néfaste ainsi que pour vous relater la toile de fond de ce qui se passe aujourd'hui dans cette île déchirée par les conflits.

37. Pour commencer, je voudrais rappeler la position officielle du Gouvernement grec en ce qui concerne les derniers événements de Chypre, ainsi qu'elle ressort clairement d'un message que le Premier Ministre de Grèce a adressé au Secrétaire général le 16 juillet [S/11337].

38. Je tiens en outre à souligner la teneur d'une déclaration faite par le Ministre des affaires étrangères, M. Kypraios, et qui se lit comme suit :

''Les derniers événements de Chypre constituent une affaire intérieure d'un pays indépendant, Membre de l'Organisation des Nations Unies. La Grèce dans ce cas respecte la règle stricte de non-inter-

vention dans les affaires internes d'autrui. La politique grecque en ce qui concerne Chypre n'a pas changé : elle consiste à sauvegarder l'indépendance, l'intégrité territoriale et l'unité de la République de Chypre. Le Gouvernement grec attache beaucoup d'importance à la poursuite d'entretiens intercommunautaires renforcés et exprime l'espoir que toutes les parties intéressées feront preuve de modération à la suite des derniers événements qui se sont produits dans l'île.''

39. Etant donné cette attitude sans équivoque, je rejette catégoriquement et sans réserve comme entièrement dénuées de fondement les allégations malveillantes selon lesquelles le Gouvernement grec aurait mêlé directement au coup militaire qui a abouti au renversement de Makarios. En fait, le commandant en chef de la Garde nationale, le général Denissis, commandant du contingent grec à Chypre, de même que l'ambassadeur grec à Chypre, se trouvaient tous les deux à Athènes de nombreux jours avant que n'éclate le coup d'Etat pour des consultations sur la teneur de la lettre de Makarios. D'autre part, il faut noter que depuis le début toutes les communications, par télex ou autres moyens entre Athènes et l'ambassade de Grèce à Nicosie ont été, tout au moins jusqu'à hier, coupées. Ce fait est en soi la meilleure preuve, s'il en fallait une, que les forces armées chypriotes ont agi de leur propre initiative, dans le plus grand secret, et qu'elles ont répugné à partager avec qui que ce soit les renseignements sur la marche de leurs opérations ou sur leur buts ultimes. Ce sont là les faits réels. Tout le reste n'est qu'inventions, insinuations grotesques ou déformations délibérées ne méritant pas réfutation.

40. J'ai donc été franchement consterné par les appréciations hâtives et arbitraires, pour dire le moins, que nous avons entendues de la bouche de certains participants au cours de la réunion de mardi dernier [1779e séance]. Je me permettrai donc d'y répondre par quelques brèves observations.

41. Les accusations aberrantes proférées contre les officiers grecs, entre autres, qui l'eût cru, par M. Rossides — dont le statut personnel, en tant que représentant, reste d'ailleurs assez douteux, soit dit entre parenthèses — m'ont profondément attristé car je n'ai pas reconnu l'ardent patriote des années 1950 et 1960 que j'ai connu et que j'avais appris à admirer. Avant d'accuser, qu'il respecte au moins la mémoire des officiers grecs qui ont versé leur sang pendant les événements de 1964 pour que vive l'indépendance de Chypre. A-t-il oublié que c'est un officier de l'air grec qui a sauvé Makarios de l'attentat dont il a failli être victime — acte d'un de ses collaborateurs les plus proches ? A-t-il confié à l'oubli le fait que, pendant des années, les officiers grecs ont souffert patiemment et en silence des insultes inqualifiables, des humiliations, et même des obscénités de la part des éléments gauchistes pro-Makarios et autres fantoches paramilitaires ? La mémoire de M. Rossides faiblit peut-être ; peut-être faudrait-il la lui rafraîchir ? Il ne me paraît

cependant pas utile de m'appesantir sur des faits de notoriété publique pour tous les Chypriotes, faits qui feraient les officiers grecs se retourner dans leur tombe.

42. Prétendre, d'autre part, qu'une poignée d'officiers grecs ont pu, en quelques heures, anéantir le puissant mécanisme militaire de Makarios et surmonter son soutien populaire prétendument large ne semble pas sérieux. Après tout, c'est lui qui s'est vanté, à plusieurs reprises, d'avoir survécu à 13 gouvernements grecs et de pouvoir survivre à bien d'autres. Le représentant de l'Union soviétique, par inadvertance, a parlé lui aussi d'"une ingérence manifeste des forces étrangères". Cela me rappelait une déclaration analogue faite il y a six ans dans cette même salle, par le représentant de l'Union soviétique de l'époque, qui prétendait, presque dans les mêmes termes, que son gouvernement avait des preuves irréfutables d'une ingérence extérieure dans les affaires intérieures de la Tchécoslovaquie.

43. Enfin — et ce n'est pas le moindre — mon ami et collègue le représentant de la Turquie, M. Olcay, a parlé, dans son discours, d'une prétendue intervention grecque. Faut-il lui rappeler alors les bombardements de civils, en 1964, par les Turcs ? Il a de surcroît mentionné "la présence et l'activité illégales des forces grecques à Chypre". Peut-il vraiment nous faire accroire que les centaines, pour ne pas dire les milliers d'officiers turcs qui forment actuellement les forces chypriotes turques et neutralisent tous les adversaires politiques de Denktas, tels que le juriste bien connu Berberoglou, sont à Chypre pour des raisons de santé ou qu'ils agissent légalement ? Je peux le rassurer en tout cas, une fois de plus : aucune menace n'existe, soit au statut national de Chypre, soit aux droits garantis à la communauté turque, sauf dans l'imagination de ceux qui, par leurs accusations aberrantes contre les officiers grecs, essaient de dissimuler leurs propres buts et agissements.

44. Quant à la déclaration que l'archevêque Makarios vient de faire, je me réserve le droit d'y répondre lorsque les représentants légitimes du Gouvernement chypriote, qui arrivent ce soir à New York, auront eu la possibilité de faire connaître leurs vues.

45. J'en viens maintenant à l'essence, au cœur même des problèmes créés par la situation actuelle à Chypre. Je crois que nous ne devons pas perdre de vue certains faits qui expliquent les véritables raisons ayant conduit à l'initiative révolutionnaire de la Garde nationale. En fait, les événements récents à Chypre s'expliquent par ce dicton anglais : "Les vieux péchés ont de longues répercussions". Après l'indépendance de Chypre, Makarios a commencé à lancer le culte de la personnalité; il a contracté la manie des grands, alliant la mentalité de César et du Pape, et s'est identifié à Chypre à la manière de Louis XIV en France. Il est finalement tombé victime de ses propres erreurs, de ses ambitions et de ses illusions. Certes, il a survécu à 13 Gouvernements grecs — il a finalement survécu

à son utilité elle-même, comme cela est arrivé à bien des dirigeants politiques éminents d'anciens pays coloniaux tels que Nkrumah, Ben Bella, Obote et d'autres.

46. Il a été en désaccord non seulement avec la junte mais avec tous les premiers ministres grecs, y compris Karamanlis, Venizelos — qui n'a jamais voulu lui parler —, Papandreou, Paraskevopoulos, Stefanopoulos et d'autres. Avec une arrogance systématique, il a refusé d'entendre tous les conseils et les avertissements sages du Centre ethnique. Avec mépris, il a bafoué les avertissements écrits de l'ancien ministre des affaires étrangères Averoff. Il a insisté pour proposer les 13 points pour amender la Constitution de Zurich, ce qui a ouvert la boîte de Pandore et a abouti aux affrontements tragiques de décembre 1963 et au partage de fait de l'île par ce qu'on appelle la ligne verte.

47. Assez inconsistant de caractère, d'une part, il appuyait entièrement l'indépendance et, de l'autre, il induisait souvent en erreur les habitants de Chypre en professant l'*enosis* chaque fois qu'il avait besoin de remonter l'indice de sa popularité déclinante, car il s'imaginait qu'il pouvait tromper tout le monde tout le temps. C'était un m'as-tu-vu, un démagogue sans scrupules, un maître des grands effets, comme vous avez pu le constater tout-à-l'heure; mais, comme son spectacle était le spectacle d'un seul homme, il était entouré de fantoches et de pantins. Il détestait l'opposition comme la concurrence. Jusqu'en décembre 1971, il refusait résolument d'accepter la formule de U Thant qui tendait à élargir les entretiens intercommunautaires, car il était obsédé par la crainte que la Grèce et la Turquie ne concluent un pacte secret pour brader Chypre.

48. En février 1972, il n'a pas voulu entendre le dernier conseil d'Athènes en vue de la formation d'un gouvernement d'unité nationale. Il a créé à la place des unités prétoriennes, ses propres unités paramilitaires, qui n'étaient qu'une poignée de prosélytes S.S. Il a persécuté ses adversaires politiques. La torture était utilisée systématiquement contre eux pour leur arracher des aveux, comme il ressort d'une étude officielle récente. Ils étaient exclus de la vie politique et de toutes les fonctions publiques.

49. D'innombrables assassinats politiques, y compris le massacre du numéro deux de Makarios, Georgadj, ont été perpétrés, sinon avec sa bénédiction, du moins avec une manifestation d'indifférence et d'apathie totales. Une haine contenue s'est ainsi accumulée au cours des années, et même ses amis les plus proches se sentaient déçus et frustrés. Ils estimaient qu'ils étaient comme des citrons dont on extrait le jus jusqu'à la dernière goutte, pour reprendre les mots de Georgadj avant son assassinat. Il faut relever que l'homme qui l'a renversé, Nicos Sampson, ancien combattant résistant de l'EOKA, était de ses amis. Son journal, *Mahi*, était subventionné par le monastère de Kykkos

contrôlé par Makarios, la véritable banque de Chypre. Mais il a été lui aussi déçu peu à peu, comme bien d'autres avant lui, par le machiavélisme de Makarios.

50. Certes, par son magnétisme personnel, Makarios avait réussi à envoûter de grandes foules. C'est vrai, il était charismatique. Mais sa chute devenait inéluctable car, comme Richard Morris, historien de l'Université de Columbia, l'a si justement expliqué : "Peut-être notre siècle a-t-il un excédent de chefs charismatiques; aujourd'hui, nous aurions plutôt besoin de chefs honnêtes".

51. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne la parole au représentant de la Turquie.

52. M. OLCAY (Turquie) [*interprétation de l'anglais*] : Une si grande partie de ce qui a été dit jusqu'à présent, j'essaierai de limiter mon intervention actuelle à certaines observations d'ordre général tendant à préciser la position juridique de la Turquie.

53. La Turquie persiste à considérer la situation dans l'île comme étant très grave. Les événements des quatre derniers jours n'ont pas atténué la vive inquiétude que nous ressentons en Turquie. Au contraire, tout semble indiquer que la situation s'aggrave.

54. A Chypre même, comme cela a été prouvé et continue de l'être à la séance d'aujourd'hui, un problème de légitimité se pose. L'administration chypriote grecque ayant à sa tête l'archevêque Makarios est, à notre avis, légitime dans la mesure où elle est conforme à la Constitution de l'Etat créé et garanti par des traités internationaux. Le coup d'Etat semble avoir supprimé tout semblant de légitimité au côté chypriote grec. Comme j'ai eu l'occasion de le déclarer au cours de la dernière séance du Conseil, dans ce contexte et dans les conditions actuelles, la seule institution constitutionnelle légitime à Chypre maintenant semble être l'administration turque ayant à sa tête le Vice-Président de Chypre.

55. La Turquie a — le fait est bien connu — des responsabilités particulières en vertu d'accords internationaux. Elles concernent la structure constitutionnelle et le statut international de Chypre. A notre avis, la communauté mondiale a le devoir de rétablir le *statu quo ante*. Pour sa part, la Turquie juge de son devoir d'utiliser les droits que lui confèrent les traités internationaux.

56. J'espère que toute résolution adoptée par le Conseil tiendra compte des traités internationaux qui ont donné naissance à Chypre et dont la violation a conduit à ce qu'on est convenu d'appeler le conflit de Chypre, qui depuis plus de 10 ans retient l'attention du Conseil une fois au moins tous les six mois.

57. Pour illustrer ce que j'avance, je dirai que ce n'est pas un fait nouveau, sur la scène internationale, que de voir des gouvernements renversés — et le mot "renversé" sous-entend généralement le recours à la force. Cependant, aucun de ces incidents ne fait l'objet d'un examen ou d'une discussion de la part du Conseil de sécurité. Pourquoi alors examinons-nous maintenant le problème de Chypre à l'occasion d'un changement de gouvernement — un changement de gouvernement par la force, il est vrai, mais simple changement de gouvernement quand même ? La seule raison pour laquelle le Conseil est saisi de la question des événements de Chypre tient à leur caractère international. La raison, c'est que ces événements mettent en cause la Turquie, la Grèce et Chypre dans un conflit relatif au statut des communautés turque et grecque de l'île internationalement mis sur pied et garanti, dans le cadre d'une constitution qui reconnaît leur association pour la défense de l'indépendance, de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de l'île.

58. Je voudrais dire, toujours dans ce cadre, que la structure constitutionnelle de l'île n'a pas été bouleversée pour la première fois il y a une semaine; les derniers événements ne représentent pas l'unique atteinte à la Constitution de l'île. En fait, le Conseil de sécurité avait été saisi de la question en raison d'une situation existant depuis longtemps dans laquelle la structure constitutionnelle était bouleversée. C'est pourquoi nous voudrions suggérer — dans la mesure où un Etat qui n'est pas membre du Conseil peut se permettre de faire une telle suggestion — que toute résolution adoptée par le Conseil devrait noter le fait que la structure constitutionnelle avait été compromise il y a quelque temps déjà et que ce qui se passe maintenant n'est qu'un nouveau bouleversement de la situation, et il appartiendra au Conseil de trouver une solution.

59. Je sais que j'ai déclaré que je ne céderais pas à la tentation de dire "ne vous l'avais-je pas dit ?". mais je pense que je dois le faire au moins jusqu'à ce point : je voudrais rappeler au Conseil qu'à maintes reprises les représentants de la Turquie occupant la place où je me trouve maintenant — apparemment nous n'avons pas changé de place — ont tenté d'attirer l'attention du Conseil et du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies sur l'importation illégale d'armes et de personnel militaire dans l'île de Chypre. En ce qui concerne les armes illégalement importées dans le passé — sous quelque prétexte et à quelque titre que ce soit — je voudrais exprimer l'espoir que les armes qui avaient été confiées à la garde de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre resteront sous sa garde, comme cela avait été convenu.

60. On se souviendra que la cessation d'actes de ce genre et le retrait, à un moment donné, de tout le personnel grec qui se trouvait dans l'île en trop grand nombre, ce qui constituait une violation des dispositions des accords internationaux, représentaient l'un

des points essentiels de l'entente à laquelle étaient parvenues les parties en vue d'atténuer la crise de 1967. Aujourd'hui, je dois constater, à mon grand regret, que ce sont précisément ces éléments étrangers qui avaient été mentionnés à l'époque et dont la présence à Chypre n'était due ni à une initiative, ni à une invitation, ni à une approbation du Gouvernement turc ou de la communauté turque de Chypre — l'une des deux communautés qui constituent la population de l'île — qui ont mis sur pied et exécuté le coup d'Etat. Ce fait semble être maintenant établi sans l'ombre d'un doute raisonnable par les preuves qui nous ont été fournies par nul autre que Sa Béatitude l'Archevêque.

61. Je voudrais reprendre à mon compte ce qu'a dit l'archevêque sur le point suivant. La question du retrait ou de la relève des officiers grecs de la Garde nationale revêt également une certaine importance, de l'avis de mon pays. Par conséquent, je voudrais dire que la bonne volonté d'Athènes ne sera pas démontrée si l'on maintient la présence dans l'île de 650 officiers grecs en changeant simplement les hommes qui forment ce groupe et s'il n'y a pas de changement quant à leur nombre et quant à leur rôle.

62. Voilà tout ce que j'avais à dire à ce stade. Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir donné la parole.

63. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : L'orateur suivant est le représentant de la Yougoslavie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil pour prononcer sa déclaration.

64. M. PETRIĆ (Yougoslavie) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous remercier et de remercier les autres membres du Conseil de sécurité pour avoir permis à la délégation yougoslave de participer à l'examen de cette question très urgente et importante dont le Conseil est saisi.

65. C'est un grand honneur pour nous que de souhaiter la bienvenue au Président de la République de Chypre, l'archevêque Makarios. Sa présence parmi nous aujourd'hui et son allocution convaincante et très émouvante renforceront, nous en sommes sûrs, les efforts du Conseil visant à aider son pays éprouvé dans sa résistance à l'agression et dans ses efforts pour préserver sa souveraineté et son indépendance. Nous sommes convaincus que son appel ne pourrait et ne saurait demeurer sans réponse. Nous croyons fermement que grâce à des mesures arrêtées par la communauté internationale — le Conseil de sécurité en particulier — les droits constitutionnels du président Makarios et de son gouvernement seront rétablis, que les forces démocratiques de Chypre et du monde triompheront contre les forces de la réaction et de l'intervention étrangère et que nous pourrons bientôt nous féliciter de son retour à Chypre et qu'il reprendra la noble tâche qui consiste à maintenir son pays en tant que communauté indépendante, multinationale et

non alignée, tâche que le président Makarios a accomplie pendant des années avec un dévouement et un succès incomparables.

66. Les vues de mon pays en ce qui concerne les événements de Chypre ont déjà été abondamment énoncées. L'attaque armée brutale, organisée à partir de l'étranger et visant à renverser par la force le Président de Chypre, l'archevêque Makarios, ainsi que le Gouvernement légitime de la République de Chypre, a provoqué l'indignation et une amertume profonde au sein du Gouvernement de la République fédérative socialiste de Yougoslavie et au sein de l'opinion publique yougoslave. Les déclarations faites par mon gouvernement le 15 juillet et par le président Tito le 16 juillet expriment clairement les sentiments du peuple yougoslave.

67. L'intervention armée, exécutée avec la participation directe d'officiers des forces armées grecques, constitue l'assaut le plus flagrant contre l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité de la République de Chypre, de son gouvernement et du président Makarios. Il s'agit d'une ingérence ouverte et armée dans les affaires intérieures d'un pays souverain, indépendant et non aligné qui, depuis de nombreuses années, sous la conduite du président Makarios, lutte avec les pays non alignés et les autres pays épris de paix pour que règnent la paix et la coopération internationale, pour la mise en œuvre des principes de la politique de non-alignement et pour le droit de chaque peuple de décider de sa propre destinée. Cette intervention constitue une violation flagrante des principes fondamentaux du droit international et de la Charte des Nations Unies dont l'entière responsabilité incombe au Gouvernement grec.

68. Le peuple yougoslave et son gouvernement ont suivi avec beaucoup de sympathie et en l'appuyant la lutte de libération armée menée par le peuple chypriote contre le colonialisme et ils connaissent fort bien les efforts inlassables du président Makarios pour la sauvegarde de la liberté, de l'indépendance et de l'intégrité de Chypre. C'est pourquoi nous estimons qu'il est particulièrement révoltant que les auteurs du coup d'Etat aient dirigé leur acte criminel contre le président Makarios en vue de son élimination, alors que celui-ci est le symbole de cette lutte, tant en étant un combattant remarquable en faveur des relations égales et démocratiques dans le monde, et un champion de la politique du non-alignement depuis le premier jour de l'indépendance de son pays.

69. Les auteurs du coup d'Etat et leurs partisans empêchent que les relations entre les deux communautés de l'île évoluent de façon positive. Leur acte criminel cause aux peuples de Chypre des difficultés nouvelles et graves, rendant ainsi plus grave le risque d'une nouvelle effusion de sang chez les deux parties. En conséquence, cet acte constitue une menace directe à la paix et à la sécurité, surtout dans la Méditerranée et en Europe, et crée de nouveaux éléments de

tension dans cette région du monde importante et névralgique.

70. Pour toutes ces raisons, mon gouvernement considère qu'il est indispensable que le Conseil de sécurité arrête des mesures de toute urgence. Il est certes regrettable que le Conseil n'ait pas agi de manière décisive lors de sa première séance sur cette question, dans l'après-midi du 16 juillet, malgré le caractère urgent et évident de cette affaire et les suggestions précises formulées par le représentant de Chypre, M. Rossides.

71. Le Conseil de sécurité fait face aujourd'hui à l'une de ses tâches les plus difficiles. Les yeux de la communauté internationale tout entière sont fixés sur le Conseil et la vaste majorité des Etats Membres de l'Organisation espère qu'il prendra des mesures justes, décisives et efficaces. Le Conseil doit donc, sans retard, prendre les mesures nécessaires pour mettre immédiatement fin à l'intervention grecque dans la République indépendante de Chypre. La condamnation des auteurs du coup et de leurs partisans, la demande pour un retrait immédiat des interventionnistes militaires grecs et le plein appui à l'égard du président Makarios et du Gouvernement légitime de Chypre dans ses efforts pour continuer la tâche visant à préserver l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'île, sont des mesures essentielles que devra prendre le Conseil si l'on veut normaliser la situation et, partant, préserver la paix et la sécurité à Chypre, dans la région et au-delà. Ces mesures devront être prises avec tous les moyens dont dispose le Conseil.

72. Pour conclure, j'aimerais signaler que le président Makarios et le Gouvernement légitime de Chypre jouissent de l'appui des pays non alignés et des autres pays progressistes et épris de paix de par le monde, c'est-à-dire de la grande majorité des Membres de notre organisation. Cela a été clairement exprimé dans la déclaration des représentants des pays non alignés, faite le 16 juillet à Genève, dans laquelle ils se sont engagés à appuyer pleinement le président Makarios et son gouvernement légitime dans sa lutte pour préserver l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République de Chypre.

73. Aujourd'hui, lors de la réunion du Bureau de coordination des pays non alignés tenue à New York, la déclaration suivante a été adoptée, et j'ai été autorisé à en donner lecture au Conseil :

"Le Bureau de coordination des pays non alignés dénonce la tentative flagrante visant à chasser le Président et le Gouvernement légitime et non aligné de Chypre par l'intervention armée de forces extérieures. Les pays non alignés ont toujours condamné toutes les formes d'ingérence extérieure. Ils estiment donc que l'intervention à Chypre est une violation flagrante des principes fondamentaux du droit international et de la Charte des Nations Unies, qui constitue une grave menace à la paix et à la sécurité

internationales, étant donné qu'il s'agit d'une menace à la souveraineté, à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et au non-alignement de Chypre.

"Le Bureau de coordination demande, en conséquence, que l'on mette rapidement fin à l'intervention grecque à Chypre, que l'on retire les officiers et autres militaires grecs, et que l'on restaure les droits constitutionnels du Président de Chypre, Makarios, et de son gouvernement, afin que le peuple chypriote puisse de nouveau exercer librement ses droits et libertés démocratiques."

74. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : J'invite le représentant de la Roumanie à prendre place à la table du Conseil et je lui donne la parole.

75. M. DUMA (Roumanie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous exprimer ma reconnaissance ainsi que celle que j'éprouve à l'égard des membres du Conseil de sécurité pour m'avoir donné l'occasion d'indiquer la position du Gouvernement roumain sur les événements qui se déroulent actuellement à Chypre et que le peuple de Roumanie a appris avec une profonde angoisse et une grande indignation.

76. De l'avis de la délégation roumaine, et comme l'a dit le chef légitime de l'Etat chypriote, le président Makarios, et d'autres délégations au sein du Conseil, ces événements sont lourds de répercussions internationales graves et réclament des mesures fermes de notre organisation, et au premier chef de la part du Conseil de sécurité.

77. Conformément à sa politique bien connue, la Roumanie se déclare résolument hostile à tout acte de force et à toute forme d'intervention dans les affaires intérieures d'autres Etats car elle est fermement en faveur de l'observation rigoureuse des principes d'indépendance nationale et de souveraineté, du droit de tous les peuples à s'épanouir dans la liberté et l'autonomie et de décider de leur propre destinée conformément à leurs intérêts et sans ingérence extérieure.

78. Aucun Etat, quelles que soient les circonstances, les raisons ou les manifestations, ne devrait pouvoir imposer sa volonté à un autre Etat, à un autre peuple ou à un autre gouvernement. L'imposition par la force d'une volonté étrangère ne peut que provoquer des tensions et des conflits, ce qui est contraire à l'évolution positive de la détente que nous constatons dans le monde, et notamment en Europe, dans les Balkans et dans la région de la Méditerranée.

79. Profondément attachée au principe que les peuples sont maîtres chez eux et qu'ils sont les seuls maîtres de leur destinée, l'opinion publique en Roumanie réprouve très vivement le coup d'Etat organisé par des forces militaires étrangères stationnées sur le territoire de Chypre.

80. Le coup de force d'il y a quelques jours met gravement en danger l'indépendance de la République de Chypre, compromet l'existence même d'un Etat et relève d'une époque où les relations entre Etats étaient fondées sur la force, sur le droit du plus fort, et sur l'exploitation de certains par d'autres.

81. L'ingérence militaire étrangère dans les affaires intérieures de Chypre, Membre de l'Organisation des Nations Unies, contrevient de façon flagrante aux principes élémentaires de la Charte ainsi qu'aux règles reconnues du droit international : tout d'abord, aux principes du non-emploi de la force et de la non-ingérence dans les affaires intérieures. Cette intervention menace à la fois les conquêtes démocratiques d'un peuple souverain, le peuple chypriote, et la paix et la sécurité des peuples dans la région de la Méditerranée et en Europe, qui s'emploient tout particulièrement à édifier un nouveau système de sécurité dans le vieux continent et dans la région de la Méditerranée.

82. La Roumanie, qui a tissé un vaste réseau de coopération et d'amitié avec la République de Chypre, exprime ici son plein appui au gouvernement légal du président Makarios et réaffirme sa solidarité au combat du peuple chypriote pour la défense de son indépendance et de sa souveraineté, ainsi que pour l'intégrité territoriale de sa patrie.

83. Songeant à l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales, la Roumanie exige qu'il soit mis fin à l'ingérence des éléments militaires étrangers, que la demande de retrait des militaires grecs de l'île présentée par le chef légitime de l'Etat de Chypre soit satisfaite et que l'ordre constitutionnel soit rétabli à Chypre.

84. Le Gouvernement roumain estime que l'Organisation des Nations Unies doit agir de toutes ses forces pour défendre l'indépendance et la souveraineté de la République de Chypre.

85. Conformément aux dispositions de la Charte, le Conseil de sécurité a le devoir de prendre des mesures efficaces de toute urgence en vue de rétablir l'ordre constitutionnel à Chypre. Ainsi, le Conseil répondra aux aspirations du peuple chypriote, qui veut voir son pays avancer sur la route de la démocratie et du progrès, et contribuera efficacement à soutenir son combat pour défendre l'indépendance de sa patrie et sa souveraineté, pour une vie libre et indépendante sans ingérence de l'extérieur.

86. Le PRESIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : J'invite le représentant de l'Inde à prendre place à la table du Conseil et je lui donne la parole.

87. M. JAIPAL (Inde) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous exprimer et, par votre intermédiaire, d'exprimer au Conseil

de sécurité la reconnaissance qu'éprouve ma délégation de s'être vu accorder l'occasion d'exprimer son point de vue sur la situation à Chypre qui retient maintenant l'attention du Conseil.

88. Lorsqu'on se rappelle la longue histoire de la lutte du peuple chypriote pour se libérer de la domination coloniale, on ne saurait manquer d'être impressionné par le fait que ce fut le Gouvernement grec qui, le premier, en 1954, a porté devant l'Assemblée générale une question intitulée "Application à l'égard de la population de l'île de Chypre, sous les auspices des Nations Unies, du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes". Quelque 20 ans sont passés depuis lors, et aujourd'hui nous avons à Chypre une situation constituée essentiellement par la violation de ce principe fondamental de l'autodétermination.

89. Chypre est devenue en 1960 un pays indépendant et a été admis à l'Organisation des Nations Unies. Chypre est devenue partie au Traité de garantie de 1960¹, qui contenait certaines dispositions et certaines garanties constitutionnelles uniques impliquant la Grande-Bretagne, la Turquie et la Grèce. Plus tard, le Conseil de sécurité adoptait la résolution 186 (1964) créant la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre. A la suite de cette évolution historique, la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de Chypre devaient être garanties sur le plan multilatéral et ces arrangements constitutionnels devaient également constituer un facteur essentiel pour la stabilité et la paix de la région. Tout ce qui perturbe l'équilibre politique délicat mis sur pied dans ces dispositions aboutit à créer une situation affectant gravement la paix mondiale.

90. Aujourd'hui, cet équilibre délicat est perturbé par un acte d'intervention non justifié. Selon le président Makarios, les officiers grecs de la Garde nationale de Chypre ont mené cette intervention armée contre le gouvernement constitutionnellement établi de Chypre. Ce fait, à lui seul, à savoir l'ingérence d'officiers militaires étrangers dans les affaires intérieures de Chypre, transforme ce qui aurait pu être un problème intérieur en un problème international. Il n'y a pas de doute que l'intervention des officiers grecs de la Garde nationale équivaut à une intervention technique extérieure. Ceci a, bien sûr, entraîné une réaction en chaîne qui pourrait très bien maintenant constituer une menace à la paix mondiale.

91. Cette intervention menace également les dispositions constitutionnelles établies et garanties par les traités internationaux. En outre, elle constitue une violation du droit légitime du peuple de Chypre, une violation de la Constitution et fait peser une menace sur la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité territoriale et le non-alignement de Chypre.

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 382, p. 3.

92. A notre avis, il est nécessaire de rétablir les conditions définies dans les dispositions constitutionnelles et les traités internationaux qui ont conduit à la création de la République indépendante de Chypre. La communauté internationale a la responsabilité de ce faire et de faire en sorte que l'intervention armée extérieure soit éliminée de la vie politique de Chypre une fois pour toutes.

93. Nous constatons que le Président de Chypre a demandé, dans sa lettre du 2 juillet 1974, le retrait de tout le personnel militaire étranger. On a prétendu que la Garde nationale se trouvait sous le contrôle unique du Gouvernement de Chypre. Si cela avait été, il n'y avait aucune excuse à ne pas retirer immédiatement, à la demande du Gouvernement de Chypre, tout le personnel militaire étranger de la Garde nationale. Le seul fait que cela n'ait pas été réalisé et que la demande du Président de Chypre n'ait pas reçu l'attention qu'elle méritait constitue une intervention étrangère. Cette intervention est ensuite allée jusqu'au renversement par la force du Gouvernement légitime de Chypre.

94. Nous espérons que le Conseil de sécurité tentera de restaurer le *statu quo* avant que n'ait lieu l'intervention armée et, à cet égard, la coopération de toutes les parties au Traité de 1960 est nécessaire et constitue une obligation juridique. Nous aimerions également voir un retour rapide des conditions normales qui seules permettront au peuple de Chypre d'exercer une fois encore ses droits et ses libertés démocratiques conformément aux dispositions constitutionnelles déjà créées et garanties par les traités internationaux.

95. M. SAFRONTCHOUK (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduction du russe*] : Aujourd'hui, le Conseil de sécurité a entendu la déclaration importante du chef de l'Etat chypriote sur ce qui s'est passé à Chypre ces jours derniers: il a relevé l'identité de ceux qui se trouvaient derrière la révolte dirigée par les officiers grecs de la Garde nationale.

96. La déclaration faite par le Président légitime de la République de Chypre. Sa Béatitude l'archevêque Makarios, ne laisse planer aucun doute sur cette affaire et je pense que les membres du Conseil de sécurité qui, à notre séance précédente, essayèrent de soutenir que l'on ne disposait pas de données assez précises sur ce qui se passait à Chypre seront d'accord avec cela.

97. Les faits sont parfaitement clairs et amplement démontrés: comme nous l'a dit le président Makarios, il s'agit d'une intervention flagrante et directe de forces étrangères visant à renverser le Gouvernement légitime de Chypre dirigé par l'archevêque Makarios qui a été élu à ce poste à la suite de l'expression libre de la volonté populaire.

98. La conspiration et la rébellion antigouvernementales à Chypre sont le fait d'officiers grecs envoyés

à Chypre par le Gouvernement grec et obéissant à des ordres venus d'Athènes. En outre, des officiers et des hommes du contingent national grec ELDYK stationné dans l'île en vertu des accords internationaux de 1960 ont également pris une part directe à la révolte. Plus précisément, ils ont pris part à l'investissement du palais présidentiel à Nicosie le 15 juillet et se sont emparés de l'aéroport. La force de frappe du putsch antigouvernemental est constituée d'officiers grecs et également d'organisations terroristes grecques sorties de la clandestinité, dont on a sans cesse réaffirmé auparavant qu'elles entretenaient des contacts étroits avec Athènes. Le président Makarios nous a apporté de ce fait un témoignage convaincant.

99. L'intervention de la soldatesque grecque a créé une menace contre l'indépendance de la République de Chypre et contre la paix et la sécurité internationales dans la Méditerranée orientale. Bafouant sans manières les principes de la Charte, les forces étrangères, poursuivant consciemment des objectifs à long terme, ont pendant longtemps délibérément exacerbé la situation interne à Chypre, puis elles se sont ingérées d'une manière flagrante dans les affaires intérieures de cet Etat souverain, Membre de l'Organisation des Nations Unies.

100. Le peuple soviétique condamne catégoriquement ces méthodes fascistes utilisées avec l'aide des militaires grecs dans l'île de Chypre et appuie les forces démocratiques et patriotiques du pays qui luttent contre les conspirateurs et les rebelles.

101. Les événements de Chypre ont attiré l'attention de l'opinion mondiale et de la presse qui se sont montrées très préoccupées par ces événements. Nous comprenons cette préoccupation et nous la partageons.

102. Je dois déclarer que la mission soviétique a reçu de nombreux télégrammes émanant de différentes organisations, y compris des organisations américaines, et condamnant fortement le coup militaire de Chypre. C'est ainsi qu'un groupe de hautes personnalités appartenant à des universités américaines telles que Harvard, Boston, Tufts et l'Institut de technologie du Massachusetts déclarent dans leur télégramme :

"Chypre a été l'objet d'une agression de la part de la junte grecque. Nous demandons l'intervention des Nations Unies afin de mettre fin immédiatement à cette situation et de rétablir le gouvernement légitime du président Makarios."

Dans un autre télégramme, émanant de M. Iosifides, celui-ci déclare, au nom du Comité américain pour la défense de la démocratie en Grèce, qu'il ne fait aucun doute que "le renversement du Gouvernement légitime de la République de Chypre a été mis au point et exécuté par les officiers de l'armée grecque".

Comme il est souligné dans le télégramme, cela constitue un acte d'agression armée "contre un Etat

souverain et une violation flagrante des dispositions de la Charte des Nations Unies”.

103. L'essai du Gouvernement grec visant à dissimuler sa collaboration à cet acte criminel — le coup d'Etat armé dans le but de renverser le Gouvernement légitime de la République de Chypre présidé par M. Makarios — et à déformer les événements qui se déroulent à Chypre en arguant que c'est une lutte interne est dénué de fondement et ne peut leurrer qui que ce soit. Le représentant de la Grèce qui essaie de nous faire croire qu'il ne s'agit là que d'une "révolte" nous fait rire.

104. La tentative du représentant de la Grèce visant à distraire l'attention du Conseil de sécurité de la question en cours de discussion et relative à une ingérence flagrante dans les affaires internes de Chypre, à l'aide d'arguments calomnieux nous montre qu'il est difficile, voire impossible, de nier les faits indéniables de l'intervention de son gouvernement dans les affaires de Chypre. Si nous avions besoin de preuves supplémentaires pour prouver que les militaires grecs sont à la base de ce complot, la déclaration que nous a faite aujourd'hui le représentant de la Grèce nous le montre.

105. Il est universellement reconnu que le complot à Chypre est l'œuvre d'officiers grecs envoyés par le Gouvernement grec et commandés par le Gouvernement grec.

106. Dans l'histoire des dernières années, il est difficile de rencontrer des cas où la presse a été aussi unanime pour condamner les faits que dans le cas présent. Même la presse occidentale a été obligée de reconnaître qu'un complot militaire a eu lieu et qu'il a été organisé par la clique militaire d'Athènes. C'est ainsi que le *Times* de Londres du 17 juillet déclare : "Le Gouvernement grec nie ces affirmations [à savoir sa complicité dans les événements de Chypre], mais tant que les officiers grecs demeureront à Chypre cela ne conviendra personne."

107. Il est vrai qu'au cours de toute l'histoire de l'ONU, aucun gouvernement ne s'est trouvé dans une situation d'isolement politique aussi sérieuse que celle où se trouve en ce moment le Gouvernement grec, qui est à la base de cette émeute à Chypre. Et cela n'est pas étonnant. Aux yeux du monde entier, le régime fasciste d'Athènes s'est ingéré de manière flagrante dans les affaires intérieures d'un Etat souverain, en violation des principes de la Charte et des normes élémentaires du droit international.

108. Le Conseil de sécurité ne peut pas ne pas se préoccuper des informations des agences et de la presse selon lesquelles les organisateurs du putsch exercent des représailles sanglantes contre les patriotes de Chypre et contre ceux qui restent fideles aux principes de la démocratie et qui soutiennent le Gouvernement légitime de Chypre dirigé par le président Makarios. Les auteurs du putsch ont voulu tout le

président Makarios et, pour désorganiser la résistance, ont fait courir — comme une provocation — des bruits selon lesquels il était mort. Ils ne s'arrêtent pas devant des actes criminels mettant en danger la sécurité des représentants diplomatiques à Nicosie. Comme le savent déjà les membres du Conseil, au cours des derniers jours l'ambassade soviétique à Nicosie ainsi que la résidence de l'ambassadeur et les résidences des membres de la mission soviétique ont été soumises à des tirs; il en est de même pour les locaux des représentants d'autres pays, comme l'ambassade de la République arabe syrienne ainsi que la résidence de son attaché militaire.

109. Les éléments criminels qui sont responsables des émeutes sanglantes de Chypre, de même que le Gouvernement grec qui les appuie, ne sauront éluder leurs responsabilités pour ces actes criminels.

110. Dans le monde entier, on est maintenant d'accord pour dire que cette émeute de Chypre a été mise au point par certains cercles de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord (OTAN), qui de toute évidence, sont gênés par l'existence d'une République de Chypre indépendante, poursuivant une politique extérieure indépendante, la politique du non-alignement. On peut penser que cette opinion est juste. On peut tirer une telle conclusion de la position des représentants de certains pays de l'OTAN lors de l'examen au Conseil de la situation à Chypre à la suite de cette intervention. Ceux qui sont présents ici se rappelleront qu'à la séance précédente du Conseil il a été impossible de prendre des mesures efficaces pour pouvoir mettre fin à l'intervention et pour pouvoir soutenir le Gouvernement légitime de la République de Chypre, car les représentants de certains pays de l'OTAN ont eu des objections à cet égard. Comment ne pas voir que l'indulgence à l'égard des auteurs du putsch — et encore plus tout appui qui leur serait donné — constitue une ingérence dans les affaires intérieures de Chypre? En effet, le président Makarios reste le Président légitime de Chypre et son gouvernement continue à jouir de l'appui loyal des communautés grecque et turque.

111. Les intérêts vitaux de tous les Chypriotes demandent que l'on mette immédiatement fin à cette ingérence de l'étranger dans les affaires intérieures de la République, que l'on mette fin à ce jeu dangereux des militaires de l'OTAN et de leurs agents grecs avec le sort de Chypre. Cela est dans l'intérêt de la paix dans cette région de la Méditerranée. Il ne fait aucun doute, à nos yeux, que le peuple chypriote aura encore son mot à dire. Il ne faut pas arrêter les tendances de ce peuple courageux — même s'il est peu nombreux — vers la liberté et l'indépendance. Le peuple de Chypre a montré qu'il pouvait lutter pendant de longues années pour l'indépendance, contre toute volonté d'étouffer sa détermination.

112. La déclaration du Gouvernement soviétique en date du 17 juillet expose clairement la position de

principe de l'Union soviétique en ce qui concerne la question en cours d'examen. Dans cette déclaration, il est souligné en particulier :

« Fidèle aux principes léninistes de politique étrangère, l'Union soviétique sera, comme elle l'a toujours été, aux côtés du peuple chypriote dans la lutte qu'il mène pour avoir le droit de décider de son propre sort. Elle continuera d'appuyer l'existence indépendante de Chypre en tant qu'Etat souverain. Et il est tout à fait compréhensible que cette position constante de l'Union soviétique recueille l'appui et l'approbation des peuples.

« De l'avis du Gouvernement soviétique, tous les Etats qui ont à cœur la paix et la liberté des peuples doivent élever la voix pour défendre le gouvernement légitime de la République de Chypre, dirigé par le président Makarios, et se prononcer pour la cessation immédiate de l'ingérence militaire étrangère dans les affaires intérieures de Chypre. A titre de première mesure, il faut que tout le personnel militaire grec soit retiré de Chypre sans délai. » [Voir S/11340].

113. Prenant la parole hier, 18 juillet, à un déjeuner pour la délégation de la République démocratique populaire du Yémen, le Président du Présidium du Soviet Suprême de l'URSS, M. N. V. Podgorny, a déclaré que l'Union soviétique est entièrement aux côtés du peuple chypriote qui lutte pour sa liberté et son indépendance. Il a souligné que la politique de paix et de détente ne plaît pas aux cercles réactionnaires qui essaient d'affaiblir les mouvements de libération nationale et de mettre à mal les conquêtes progressistes du monde. Une preuve en est dans les événements tragiques qui se déroulent à Chypre et qui ont suivi cette intervention armée organisée par les militaires grecs et par certains cercles de l'OTAN qui l'appuient, contre le gouvernement légitime à la tête duquel se trouve le président Makarios. M. Podgorny, au nom de l'Union soviétique, a demandé catégoriquement que cette intervention flagrante de l'extérieur dans les affaires intérieures de Chypre cesse immédiatement.

114. Comme l'a déjà déclaré la délégation soviétique, le Conseil de sécurité, en tant qu'organe principal de l'ONU pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, étant donné la gravité de la situation, doit immédiatement — et je souligne immédiatement — prendre des mesures catégoriques pour pouvoir mettre fin à l'intervention armée des militaires grecs dans les affaires intérieures de la République de Chypre et expulser immédiatement les militaires grecs qui se trouvent sur son territoire. Nous n'avons pas trop de temps. Le Président de Chypre, l'archevêque Makarios, attend de l'aide de notre part, de même que les Chypriotes, grecs et turcs. L'ONU ne saurait rester indifférente devant le sort de la souveraineté, de la liberté et de l'indépendance de la République de Chypre, Etat Membre de l'Organisation des

Nations Unies. Si le Conseil de sécurité et les Etats qui y sont représentés respectent, non seulement par les mots mais aussi dans les faits, les principes élevés de la Charte, ils ont l'obligation de se prononcer pour la défense de Chypre. Il est indispensable de condamner catégoriquement et de faire cesser les actes criminels de ceux qui ont porté atteinte à la souveraineté et à l'indépendance de ce pays et de ceux qui les soutiennent.

115. M. CHUANG Yen (Chine) [traduction du chinois] : Chypre est un pays du tiers monde, situé dans la région du Proche-Orient et de la Méditerranée. Le Gouvernement et le peuple chinois sont très préoccupés de la situation qui y règne actuellement.

116. Le peuple chypriote a une tradition révolutionnaire glorieuse, une tradition de lutte contre l'impérialisme. Il a mené une lutte longue et héroïque pour gagner l'indépendance nationale, pour sauvegarder sa souveraineté en tant qu'Etat et son intégrité territoriale et pour s'opposer au colonialisme et à l'impérialisme. Finalement, l'indépendance a été réalisée. Dans cette lutte, l'archevêque Makarios a joué un rôle remarquable, un rôle que nous admirons beaucoup. Après l'indépendance, sous la direction du président Makarios, Chypre a poursuivi une politique de non-alignement, s'opposant résolument à l'impérialisme et au colonialisme et contribuant grandement à la juste lutte des pays et peuples du tiers monde.

117. Le Gouvernement chinois a toujours soutenu que tous les pays devraient respecter l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de Chypre. Nous nous opposons fermement à l'agression et à la subversion perpétrées par une force étrangère contre un Etat souverain. La question de Chypre devrait être réglée par le peuple chypriote lui-même.

118. A l'heure actuelle, il est particulièrement important de continuer à faire preuve de vigilance à l'égard des superpuissances en vue de les empêcher de profiter de la situation qui règne à Chypre pour pêcher en eau trouble.

119. Le peuple et le Gouvernement chinois appuient les peuples et les pays du tiers monde ainsi que les peuples des autres pays du monde qui sont solidaires du peuple chypriote dans sa juste lutte.

120. M. SCALI (Etats-Unis d'Amérique) [interprétation de l'anglais] : Nous sommes réunis à une heure où, de toute évidence, la paix est menacée en Méditerranée orientale. Je crois qu'en tant que membres du Conseil de sécurité ayant des responsabilités, nous devons tous nous demander quelle est la plus utile contribution que nous pouvons faire pour éviter un conflit et maintenir la paix.

121. Nous avons écouté très attentivement la déclaration de l'archevêque Makarios. Nous partageons le

sentiment de soulagement ressenti par tous du fait qu'il a pu être parmi nous aujourd'hui et exposer son point de vue avec tant d'éloquence. Mon gouvernement attend avec intérêt le moment où il pourra accueillir le président Makarios à Washington pour discuter avec lui les mesures supplémentaires qui pourraient être prises pour résoudre cette crise et pour aider à mettre un terme aux souffrances et aux angoisses du peuple chypriote.

122. Que l'on ne se méprenne pas sur l'attitude du Gouvernement des Etats-Unis face à cette situation. Comme je l'ai dit mardi au Conseil, le Gouvernement des Etats-Unis continue d'appuyer l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de Chypre ainsi que les dispositions constitutionnelles en vigueur.

123. De plus, je voudrais souligner une question fondamentale : les Etats-Unis ne considèrent pas l'*enosis*, ou l'union entre la Grèce et Chypre, comme une solution acceptable du problème chypriote. Les Etats-Unis continuent de croire en l'avenir d'une Chypre libre et indépendante, en tant que nation souveraine pouvant prendre ses propres décisions sur un pied de pleine égalité avec tous les autres pays indépendants du monde. Nous ne pensons pas qu'une intervention militaire de la part de quelque partie que ce soit, pour quelque raison que ce soit, soit justifiée dans la situation actuelle.

124. A notre avis, la première mesure, la mesure très importante à prendre c'est que toutes les parties intéressées continuent à faire preuve de la plus grande modération et de bon sens pour éviter que cette crise ne s'aggrave. Le Gouvernement des Etats-Unis est fermement opposé à toute tentative visant à donner une solution militaire au problème actuel. Toute tentative de ce genre entraverait gravement, tout en le réduisant peut-être à néant, le processus de négociation qui, seul, peut permettre de parvenir à la solution pacifique et constitutionnelle que nous désirons tous. En conséquence, nous lançons un appel pressant à tous les gouvernements intéressés pour qu'ils résistent à la tentation qui consiste à résoudre ce problème par la force. Nous leur demandons plutôt de suivre la voie plus difficile mais plus sage de la négociation.

125. Cela dit, toutefois, je suis persuadé que nous tous qui siégeons autour de cette table, nous reconnaitrons qu'il y a bon nombre d'incertitudes graves dans la situation actuelle. Nous sommes heureux de constater que les combats dans l'île semblent avoir pris fin. Cependant, la menace d'une action militaire dans cette région demeure une ombre possible.

126. Je constate avec grand intérêt que le représentant de l'Union soviétique est impressionné par le fait que des citoyens américains aient envoyé à son ambassade des messages exprimant leurs vœux sur cette crise. Je ne suis pas surpris qu'il soit impressionné. Les citoyens américains ont le droit d'entrer en communication avec quiconque, quel que soit le point de vue qu'ils désirent exposer.

127. Nous connaissons tous les dispositions particulières du traité régissant les rapports des gouvernements intéressés à Chypre et les dispositions constitutionnelles uniques sur le plan historique qui ont été mises au point pour fournir une base acceptable d'association entre les communautés grecque et turque de Chypre.

128. Etant donné que le gouvernement existant a été renversé par la force, il est parfaitement compréhensible que les émotions soient fortes quant à la solution à ce problème. Il est aussi très naturel que de nombreux membres s'estiment obligés de se prononcer rapidement sur certaines des questions très complexes qui entrent en jeu.

129. En même temps, le Conseil de sécurité a des responsabilités bien déterminées que nous ne devons jamais oublier. Notre obligation est, avant toute chose, de contribuer à une solution pacifique des différends.

130. Ainsi, en examinant les mesures à prendre, nous devrions nous demander justement ce que nous cherchons à obtenir. Ce que, de toute évidence, nous ne devons pas chercher, ce sont des déclarations qui n'ont pour seule fin que la propagande, ou qui n'ont aucun effet pratique, ou qui, de par leur nature, pourraient aggraver une situation déjà très grave.

131. Par exemple, une suggestion avancée au cours des consultations officieuses tendait à ce que le Conseil demande à la Grèce de retirer ses officiers de la Garde nationale chypriote. A ce stade, je me contenterai de dire que si l'on envisageait de donner suite à une telle proposition, les membres du Conseil devraient en examiner attentivement les incidences. Cela pourrait-il mener à une situation encore plus instable ? Quelles seraient les possibilités d'exécution d'une telle demande ? Je soulève ces questions sans préjuger la position qu'adoptera en définitive mon gouvernement en la matière. Et, pour éviter tout malentendu quant à la position d'ensemble des Etats-Unis, je tiens à dire que mon gouvernement s'est toujours opposé à toute intervention dans les affaires intérieures d'un pays par un autre pays, et dans la mesure où cela pourrait être le cas pour Chypre, je répète que c'est là quelque chose que nous déplorons.

132. Nous croyons que le Conseil est unanime pour reconnaître que la crise de Chypre exige une solution pacifique et constitutionnelle. Mais ce que nous devons rechercher, bien sûr, avant de nous prononcer de façon sage, c'est le meilleur moyen d'aboutir à ce résultat. A notre avis, on ne peut le faire que grâce à des discussions entre les parties qui sont elles-mêmes directement en jeu. Ces discussions se déroulent déjà. Il y a eu, à Londres, des consultations intensives entre les Gouvernements britannique et turc et un représentant de mon propre gouvernement. D'autres consultations sont tenues d'urgence dans la région. Dans ces circonstances, les Etats-Unis estiment que ce serait une erreur que de se prononcer à la hâte sur une question de cette gravité. Nous nous devons d'agir en tant

qu'hommes d'Etat pour permettre qu'une solution pacifique soit trouvée à cette crise, même si l'impasse semble difficile ou insurmontable.

133. Mon gouvernement jouit d'une certaine expérience qui a permis la solution de difficultés tenaces dans cette partie du monde. Faisons en sorte de ne pas prendre de décisions hâtives, à ce stade, à propos d'une nouvelle crise dans cette région importante, qui compliqueraient et retarderaient les efforts entrepris ailleurs. Nous pourrions ensemble obtenir des résultats qui ne pourraient être obtenus autrement. Permettons à la paix de triompher.

134. M. RICHARD (Royaume-Uni) [interprétation de l'anglais] : Pour nous tous, cette réunion est véritablement unique et émouvante. Il est rare, en effet, que nous puissions prendre part à un événement aussi poignant et aussi lourd d'émotion. En conséquence, il est d'autant plus regrettable que le représentant de l'Union soviétique ait choisi ce problème particulier pour se livrer à une propagande qui aurait été plus à sa place il y a 10 ou 15 ans.

135. J'ai écouté avec un grand intérêt, comme toujours d'ailleurs, le représentant de l'Union soviétique. Il a parlé de la participation de l'OTAN. Il a dit que les puissances de l'OTAN faisaient de l'obstructionnisme et qu'elles étaient responsables du fait que le Conseil de sécurité n'avait pas agi mardi dernier. Je vais maintenant répondre à ces deux fausses nouvelles.

136. En ce qui concerne le fait que le Conseil n'ait pas agi lors de sa séance précédente, j'ai exprimé l'avis à ce moment-là — et certains collègues autour de cette table l'ont approuvé — que nous avions besoin de mieux connaître les faits. J'ai également dit que si le président Makarios avait l'intention de venir au Conseil, nous devions l'entendre avant d'adopter une résolution. Il vaut peut-être la peine de relever — et je le rappelle à l'intention du représentant de l'Union soviétique — que cet après-midi le président Makarios a lui-même remercié le Conseil de ne pas avoir adopté de résolution avant qu'il ait pu parler lui-même au Conseil.

137. En ce qui concerne la deuxième observation du représentant de l'Union soviétique, celle de la participation de l'OTAN au coup d'Etat, je dois lui rappeler, comme l'a déjà fait le président Makarios cet après-midi, que c'est une puissance de l'OTAN, le Royaume-Uni, qui a participé activement aux mesures prises en vue de permettre au président Makarios de quitter l'île de Chypre. Sans cette puissance de l'OTAN, le Royaume-Uni, comme l'a dit lui-même l'archevêque Makarios cet après-midi, il est très improbable que nous aurions pu l'entendre. Avec tout le respect que j'ai pour le représentant de l'Union soviétique, je dois dire que c'est une étrange façon de participer à un complot que de déguer de sa position de vulnérabilité la personne qui est essentiellement

visée par ce complot. J'avais l'intention à un moment donné, avec la meilleure humeur et la meilleure volonté du monde, de dire au représentant de l'Union soviétique qu'il ne devait pas croire tout ce qu'il lit dans la *Pravda*, mais, puisqu'il a cité le *Times* de Londres au cours de son intervention, je crois que je peux me permettre un certain optimisme, du moins en ce qui le concerne.

138. Je prends la parole cet après-midi essentiellement pour pouvoir faire certaines mises au point sur ce que nous avons entendu à propos de la position du Royaume-Uni au cours de ces derniers jours. Nous avons entendu cet après-midi de la part du Président de Chypre — et je tiens à dire combien le Royaume-Uni se félicite d'avoir été en mesure de l'aider à quitter l'île et d'avoir pu lui être utile de diverses façons depuis lors — sa version des événements survenus à Chypre cette semaine et les allégations graves et de vaste portée qu'il a lancées contre le Gouvernement grec. Il a dit que les actes de ce gouvernement représentaient une participation directe de la Grèce dans les affaires d'un Etat indépendant, Chypre. J'estime qu'il s'agit là d'une accusation qui doit être examinée par la communauté internationale et qu'il faut y répondre.

139. Comme le Conseil le sait, il y a eu cette semaine des discussions approfondies entre le Gouvernement britannique et le Gouvernement turc, en tant que garants de l'accord de 1960 sur Chypre. Le Gouvernement britannique a lancé une invitation au Gouvernement grec pour s'entretenir à Londres dimanche. Nous pensons que ce sera là l'occasion d'exprimer directement au Gouvernement grec le point de vue et l'inquiétude du Gouvernement britannique sur la situation à Chypre. Nous avons l'intention tout spécialement de discuter avec le Gouvernement grec et les autres parties intéressées de la façon dont la Garde nationale devrait être constituée à l'avenir et de la façon dont le système de sécurité devrait être modifié à Chypre. Comme vous le comprendrez, le Gouvernement britannique a une responsabilité directe en la matière puisqu'il est l'un des garants de l'accord de 1960. J'espère vivement que le Gouvernement grec pourra se rendre à Londres dimanche et que les conversations qui auront lieu seront utiles.

140. L'annonce faite hier par le Gouvernement grec à propos de la relève des officiers était, à notre avis, une mesure utile. Comme l'un de nos ministres l'a dit ce matin devant la Chambre des communes, cela signifie que les officiers qui ont monté le coup à Chypre seront retirés de l'île. Le retrait commencera dans les quelques jours à venir, et nous y voyons un progrès sensible, mais nous constatons également qu'il ne s'agit là que d'un premier pas vers la solution du problème.

141. Permettez-moi également de bien préciser la position du Gouvernement britannique à l'égard du président Makarios lui-même. A la Chambre des communes, ce matin, le Ministre d'Etat au Foreign Office, répondant à une question posée en vue de

savoir si, de l'avis du Gouvernement de Sa Majesté, le chef légitime de Chypre était encore le président Makarios, a dit : "Je suis heureux de confirmer que le chef reconnu et légitime de Chypre est le président Makarios". Cela demeure notre position, et, en conséquence, nous souhaitons qu'il retrouve sa place légitime. Il se trouvait parmi nous aujourd'hui en tant que chef élu du Gouvernement chypriote et, en tant que tel, il est le seul dirigeant de Chypre qui puisse être entendu par l'Organisation des Nations Unies.

142. Dans ces conditions, que doit faire le Conseil ? Tout d'abord, je voudrais, comme le représentant des Etats-Unis, lancer des appels pressants à la modération. Si, en fait, des conversations doivent avoir lieu, et nous espérons qu'elles auront lieu dimanche à Londres, et si ces conversations peuvent être fructueuses, il faut leur donner leur chance, et cela signifie également que ceux qui sont directement concernés par la situation à Chypre devront exercer une extrême — peut-être même une extraordinaire — modération dans les prochains jours. Il est de l'intérêt de tous, en effet, qu'un règlement pacifique de la situation actuelle intervienne. Et la modération est le précurseur de ce règlement pacifique, tandis que l'absence de modération en ce moment ne pourrait que compromettre cette possibilité de règlement.

143. M. JANKOWITSCH (Autriche) [interprétation de l'anglais] : Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que ma délégation prend la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous présenter nos félicitations. Nous avons espéré que ce mois serait un mois de paix et d'efforts constructifs de renforcement de la paix. Toutefois, étant donné les événements tragiques et dramatiques dont le Conseil est saisi, votre sagesse, votre expérience et vos talents diplomatiques seront un atout particulier pour le Conseil.

144. Ces événements et cette situation ont été décrits par l'homme et le dirigeant qui pendant des années, en fait pendant des dizaines d'années, a été le symbole de la liberté et de l'indépendance de Chypre, je veux parler de l'archevêque Makarios. Nous avons écouté sa déclaration avec la plus grande attention; il est difficile de ne pas être impressionné et réellement ému par sa déclaration. Le Président de Chypre a décidé de prendre la parole en personne devant le Conseil; c'est un événement tout à fait inhabituel qui projette sur cette salle les aspects dramatiques des événements des derniers jours.

145. Le Conseil et la communauté internationale sont maintenant saisis d'un récit complet des faits, qui mérite un examen poussé de notre part et de la part de la communauté internationale.

146. Il y a quelques semaines seulement, nous avons renouvelé le mandat de la Force des Nations Unies à Chypre pour la vingtième fois, ce qui marque une décennie de participation des Nations Unies au maintien de la paix dans l'île; tous ceux qui ont parlé ici, y

compris les représentants de Chypre, de la Turquie et de la Grèce, ont exprimé l'espoir — et même leur confiance — qu'une solution aux problèmes auxquels Chypre fait face depuis longtemps pourrait être à la portée de la main. A un moment où nous étions tous disposés à faire cause commune, aux Nations Unies et ailleurs, pour aider les populations de l'île à aboutir à un règlement permanent, les événements des derniers jours sont une atteinte très grave à nos objectifs de longue date : à savoir l'établissement de la paix, de la sécurité et de la stabilité à Chypre ainsi que dans toute la région orientale de la Méditerranée.

147. L'Autriche, qui plus d'une fois dans son histoire a payé un lourd tribut pour l'indépendance et la souveraineté, est pleinement engagée en faveur du principe de souveraineté, d'indépendance et d'intégrité territoriale de tous les Etats de la communauté internationale. Ceci est extrêmement important dans le cas de Chypre, jeune nation qui n'a jamais été à l'abri de possibilités d'ingérence dans ses affaires intérieures. Le profond intérêt et la sympathie que l'Autriche et le peuple autrichien éprouvent pour Chypre et le peuple chypriote reposent sur leur fidélité commune aux valeurs rattachant ces deux peuples qui font partie de l'histoire des nations européennes.

148. Dans un esprit d'amitié, l'Autriche n'a jamais hésité à fournir à Chypre, aux heures graves, toute l'aide nécessaire pour permettre un développement pacifique de l'île. L'Autriche a fait partie des premiers pays qui ont fourni des contingents à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre. Il est donc inutile de dire que le renversement par la violence du gouvernement élu du président Makarios par des moyens militaires, le renversement du dirigeant élu d'un pays démocratique, préoccupe fortement l'Autriche.

149. Je vais lire une traduction non officielle d'une déclaration qui a été faite hier par l'Agence de presse autrichienne :

"Le Ministère fédéral des affaires étrangères d'Autriche suit les événements de Chypre avec beaucoup d'inquiétude. Sans vouloir préjuger l'évolution possible ou les résultats des débats sur cette question à l'Organisation des Nations Unies et devant d'autres organes appropriés, les événements de Chypre nous consternent, et il faut souligner que toute ingérence de l'extérieur — l'Autriche elle-même, en 1938, ayant été la victime d'une telle intervention — devra être considérée comme portant atteinte à l'équilibre international et comme constituant une menace sérieuse à la paix des nations qui vivent ensemble. S'il était possible de renverser par la force un gouvernement grâce à une intervention étrangère, un processus de démoralisation finirait par régner sur le plan international. Au Ministère des affaires étrangères d'Autriche, on espère que tous les Etats, indépendamment de leurs systèmes sociaux ou de leurs alliances militaires, ne perdront

pas cet aspect de vue lorsqu'ils examineront les événements de Chypre "

150. Il est donc évident que la situation actuelle est fortement explosive, non seulement pour Chypre même, mais peut-être également pour la paix et la sécurité de toute la région de la Méditerranée orientale. Nous estimons donc que le Conseil de sécurité a le devoir d'agir en vertu de la Charte et des responsabilités particulières de l'Organisation à l'égard de l'île prévues dans la résolution 186 (1964) et autres déclarations.

151. Nous estimons que le Conseil doit agir et prendre en même temps d'autres mesures positives. Ces mesures doivent tendre à écarter toute menace dangereuse à la paix et à la sécurité internationale et la menace d'autres activités militaires dans la région. Le Conseil doit agir pour protéger la structure constitutionnelle de l'île face à la possibilité de dégâts irréparables. Toutefois, avant toute chose, le Conseil doit protéger l'intégrité et la souveraineté de Chypre face à toute ingérence extérieure et permettre à la population de Chypre, c'est-à-dire à ses deux communautés, de décider librement de l'avenir de leur république, cette république qui est devenue un élément indispensable pour la paix et la sécurité dans la région.

152. Nous sommes certains que tous les membres du Conseil, avec l'aide de toutes les autres parties intéressées, voudront participer à un tel effort et que cette intention pourra se manifester dès que possible. Ma délégation est tout à fait disposée à y participer.

153. Sir Laurence McINTYRE (Australie) [interprétation de l'anglais] : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous dire tout le plaisir que ma délégation éprouve à travailler sous votre présidence avisée. Je voudrais également me féliciter de la manière éclairée dont votre prédécesseur, l'ambassadeur El Hassen de la Mauritanie, a dirigé nos débats pendant le mois de juin.

154. Nous avons tous écouté très attentivement l'appel éloquent et émouvant adressé au Conseil cet après-midi par l'archevêque Makarios en sa qualité de président de Chypre. Je suis certain que tous les membres du Conseil ont pour lui la plus vive sympathie pour les épreuves qu'il a connues ces derniers jours. Mais malgré ces épreuves et malgré son départ forcé de son pays, l'Australie le considère toujours — je le dis sans ambiguïté et je reprend les termes du Premier Ministre d'Australie au Parlement il y a trois jours — comme le chef constitutionnel de cet Etat et comme le seul chef légitime de Chypre. Le Gouvernement et le peuple australien le respectent également en tant que chef d'Etat membre du Commonwealth des nations, réélu Président il y a 16 mois sans opposition et, en fait, doyen des chefs de gouvernement de tous les pays du Commonwealth.

155. Sa présence ici aujourd'hui ne fait que souligner la gravité de la situation à laquelle l'Organisation des Nations Unies, et notamment ce conseil, doivent faire face depuis ces derniers jours. C'est une situation qui a engendré en Australie une profonde préoccupation, car notre pays a toujours soutenu et continue de soutenir l'indépendance souveraine et l'intégrité territoriale de la République de Chypre.

156. Mon gouvernement a fourni un contingent de forces de police à la Force des Nations Unies à Chypre depuis sa création en 1964. Nous appuyons pleinement les efforts du Secrétaire général et de son représentant spécial pour faire régner la stabilité et l'harmonie entre les communautés grecque et turque de l'île.

157. Nous avons bien sûr toujours été conscients des tensions aiguës existant non seulement entre les deux communautés mais également au sein de la communauté chypriote grecque. Mais nous avions pensé — même au cours de ces dernières semaines — que l'on pouvait espérer que la promesse de la reprise des négociations entre les chefs des communautés permettrait de prévoir une tendance au relâchement de ces tensions. On peut donc dire que les événements violents qui ont commencé le matin du 15 juillet nous ont causé plus de consternation que de surprise. Il semblait qu'il n'y avait à ce moment-là aucune raison pour les justifier, à moins qu'ils n'aient été provoqués par la demande du président Makarios du 2 juillet de relever les officiers grecs servant dans la Garde nationale de Chypre.

158. Il est évident que ces officiers portent la responsabilité essentielle de la violence et de l'effusion de sang qui ont eu lieu et qui ont secoué toute la structure constitutionnelle qui avait été créée pour Chypre en 1959 avec tant de peine et qui était entrée en vigueur en 1960.

159. Etant donné le démenti catégorique opposé par le Gouvernement grec lui-même quant à une complicité dans les événements de la semaine passée et étant donné le fait qu'il a réaffirmé son respect de l'indépendance souveraine et de l'intégrité de Chypre, il faut regretter, pour dire le moins, que le Gouvernement grec n'ait pas réagi immédiatement et favorablement à la demande du Président du 2 juillet et qu'en outre il n'ait pas jugé bon — pour autant que nous le sachions — d'exprimer sa désapprobation de la direction assumée bien évidemment par ses officiers militaires dans la Garde nationale de Chypre.

160. Ma délégation a noté et se sent tenue de souligner une déclaration faite par le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth du Royaume-Uni à la Chambre des communes le 17 juillet, selon laquelle le Gouvernement grec porte une lourde responsabilité dans la situation actuelle à Chypre en vertu des engagements fermes qu'il a souscrits en tant que partie au Traité de garantie de 1960. C'est une responsabilité qu'il partage avec les

Gouvernements du Royaume-Uni et de la Turquie, ainsi qu'avec le Gouvernement chypriote, et par laquelle les parties "reconnaissent et garantissent l'indépendance, l'intégrité territoriale et la sécurité de la République de Chypre, ainsi que l'ordre de choses établi par les Articles fondamentaux de sa Constitution".

161. En ce qui concerne l'engagement souscrit par le Gouvernement chypriote, le président Makarios, pour sa part, s'est acquitté avec succès pendant 14 ans de ses responsabilités. Existe-t-il quelqu'un de mieux qualifié que le président Makarios pour faire progresser la tâche d'unification des peuples de Chypre par des moyens constitutionnels et celle de mener son pays vers un avenir prospère où il sera libéré de toute dépendance et de toute ingérence extérieures dans ses affaires intérieures ?

162. A l'arrière-plan de la rupture actuelle de l'ordre constitutionnel à Chypre, comme nous devons tous le savoir, se profile le danger d'un conflit international plus large, ainsi que d'autres orateurs nous l'ont à juste titre rappelé. Ceci ne signifie qu'une chose, c'est que le Conseil, tout en faisant connaître sa vive désapprobation de ce qui s'est passé et en demandant la fin de l'ingérence militaire grecque à Chypre, doit faire appel à la plus grande modération de tous afin d'éviter toute action qui pourrait aggraver cette situation très explosive alors que par ailleurs le processus de négociation progresse grâce à la sagesse des gouvernements les plus étroitement concernés, y compris les gouvernements dont j'ai parlé plus haut.

163. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Le prochain orateur est le représentant de Chypre, à qui je donne la parole.

164. M. ROSSIDES (Chypre) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais tout d'abord remercier tous les membres du Conseil de sécurité pour leurs déclarations très constructives et pour avoir compris l'importance de cette réunion, non seulement pour Chypre mais également pour le monde. Voilà qui rappelle l'époque où un autre petit pays est allé à la Société des Nations demander de l'aide contre une menace par la force à son indépendance, sa liberté et son intégrité territoriale. Malheureusement, dans ce cas-là, rien n'a été fait ; mais j'espère que la leçon a servi et que le Conseil aura, dans l'affaire de Chypre, une attitude différente — non pas parce qu'il s'agit de Chypre, mais parce que notre monde a connu la seconde guerre mondiale et qu'il ne traitera pas la cause de Chypre, défendue par l'archevêque Makarios, de la même façon qu'a été traitée la cause de l'Ethiopie, défendue alors par Haïlé Sélassié.

165. J'ai été reconforté par toutes les déclarations que j'ai entendues, mais la déclaration du représentant de l'Autriche m'a rappelé une autre affaire du temps de la seconde guerre mondiale, lorsque son pays, qui entretenait avec l'Allemagne les relations les plus

étroites et avait avec elle des liens de sang et d'amitié, a été placé par le régime allemand — non par les Allemands, non par la nation allemande, mais par le régime qui prévalait à cette époque — dans la position même qui est aujourd'hui celle de Chypre.

166. C'est une situation des plus tragiques : une menace à l'indépendance, à la souveraineté et à la liberté du peuple de Chypre, à son identité nationale, à sa propre tradition historique d'île grecque ayant eu à travers les âges son histoire et sa tradition propres. Elle a lutté pour la liberté et se voit maintenant obligée de se plaindre d'une menace à son indépendance, à sa souveraineté et à sa liberté venant d'un régime — je dis "un régime", pas "un autre pays" — qui est maintenant celui d'un pays avec lequel elle entretient les relations les plus étroites.

167. Maintenant, je dois dire que mon éminent collègue le représentant de la Grèce, M. Panayotacos, m'a honoré en me mentionnant, et il ne serait pas approprié que je ne le mentionne pas, ne serait-ce que par courtoisie. Le fait est que je dois tout d'abord répondre à son point de vue.

168. En ce qui concerne sa position au sujet de l'exposé que le Président de Chypre a fait au Conseil et des preuves qu'il a apportées de l'implication directe du régime de Grèce dans cette attaque brutale de Chypre — attaque qui a non seulement entraîné la perte de tant de vies, qui a causé tant de destructions de biens et porté atteinte à la liberté, mais qui a également menacé les idéaux de l'île, et j'espère que l'île survivra à cette menace qui pèse sur ses idéaux nationaux — il n'est pas utile de répondre à M. Panayotacos, qui a tout simplement fait fi des accusations de l'archevêque Makarios en disant qu'elles étaient de simples inventions ou déformations. Les discours prononcés par les membres du Conseil répondent d'eux-mêmes ; ma réponse n'est donc pas nécessaire.

169. La communauté internationale est unanimement convaincue que le coup d'Etat militaire à Chypre a été mis sur pied, ordonné et exécuté par le régime militaire de Grèce. C'est regrettable, très regrettable, mais c'est la vérité et nous ne saurions la laisser échapper. Ce fait a été souligné énergiquement par la presse du monde entier — et c'est une chose extraordinaire sur laquelle nous sommes tous d'accord — d'où qu'elle soit de l'ouest, de l'est, des pays alignés, des non alignés, quelle que soit son idéologie ; tout le monde est d'accord sur ce point, aussi pourquoi devrai-je répondre ? Comme je l'ai dit, je le fais par courtoisie à son égard.

170. Ce fait a également été énergiquement souligné par d'autres organes importants internationaux, tels que le Conseil permanent de l'OTAN à Bruxelles, le groupe des pays non alignés à Genève et la Commission exécutive du Marché commun européen, de même que par presque tous les gouvernements. Par conséquent, que la question internationale de l'intervention exté-

rière dans le cas présent, comme on l'a déjà indiqué, soit une agression contre Chypre ne fait aucun doute.

171. M. Panayotacos a aussi parlé — et je l'en remercie — de mon patriotisme fervent des années 1950 et 1960. Je peux dire que c'est ce même patriotisme, plus ardent encore dans un cœur blessé par l'agonie et les souffrances imposées à Chypre, qui maintenant me pousse à venir devant ce conseil et à me battre, à mon âge, pour les droits du peuple chypriote — en tant que peuple, en tant que pays, en tant que nation, en tant que partie d'une nation et aussi en tant que nation de plein droit, Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies.

172. Ce n'est pas un cas unique où des peuples d'origine et d'ethnie semblables constituent plus d'un Etat. Les peuples des Etats arabes du Moyen-Orient ont exactement la même origine ethnique et ils ont les mêmes idéaux. Ils se trouvent qu'ils forment des Etats séparés mais cela ne change en rien leur identité nationale ou leur origine ethnique. Ainsi, dans le cas de Chypre, son indépendance ne doit être attaquée d'aucun côté que ce soit. Il ne faut pas l'oublier; et je suis très heureux de voir que de tous les côtés au Conseil de sécurité l'appui a été donné à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de Chypre. Et ainsi qu'il ressort directement des déclarations faites par tous les membres qui ont parlé aujourd'hui, l'appui a été donné à l'archevêque Makarios et il a été reconnu en tant que force d'unification de Chypre, en tant que président de Chypre, quelles que soient les actions et les coups d'Etat militaires artificiels, dirigés de l'extérieur, qui aient pu être tentés.

173. Je ne veux pas retenir trop longuement le Conseil s'il veut adopter une résolution ce soir. Mais, s'il devait lever la séance, j'aurai peut-être quelque chose à ajouter. Peut-être qu'avant de conclure mon intervention ce soir je voudrais mentionner l'accusation faite par le représentant de la Grèce selon laquelle les droits de l'homme ont été violés à Chypre. Je lui rappelle et je rappelle au Conseil qu'en dépit des grandes difficultés causées par l'intervention extérieure — et bien qu'il était au courant, comme l'archevêque Makarios l'a indiqué, de la situation, des actes criminels incités de l'extérieur et de la violence dans l'île — le président Makarios ne s'est pas opposé aux droits des citoyens de Chypre. La liberté de la presse a toujours existé jusqu'au dernier moment; et, malgré les abus dans les journaux, la liberté de la presse n'a jamais été supprimée. La loi martiale n'a pas été imposée; des mesures d'urgence n'ont pas été prises; des tribunaux militaires passant jugement et infligeant des châtements n'ont pas été créés. Tout était fait selon les règles constitutionnelles. Comment peut-on accuser Chypre et le Président de Chypre d'infliger des mauvais traitements et des tortures dans les prisons? De telles accusations sont beaucoup plus appropriées lorsqu'elles visent un régime qui impose la loi martiale et d'autres mesures d'exception. Je ne veux pas parler de ce qui se passe

en Grèce sous le régime actuel; ce n'est pas mon affaire; j'espère que tout y va bien. Mais, à Chypre, les droits de l'homme n'ont pas été violés et le président Makarios a déclaré, au moment où cette affaire a été portée à son attention alors qu'il était président, qu'il inviterait un comité parlementaire à enquêter sur ces accusations. J'aurais aimé que d'autres pays, où des violations des droits de l'homme sont sans cesse signalées et répétées, agissent de la même façon.

174. Il est donc inutile que je réponde à de telles accusations. Ce qui compte maintenant, c'est de savoir comment Chypre va se remettre de ses blessures, blessures infligées, regrettamment et lamentablement, de cette part. Comment va-t-elle faire? Cela ne peut se faire par des paroles; cela doit se faire d'une façon efficace. C'est pourquoi nous attendons avec impatience que le Conseil adopte une résolution, une résolution qui soit constructive, par laquelle on restitue à Chypre les droits de son peuple, droits qui ont été bafoués par l'intervention des chars dont l'archevêque a parlé. Quant à leur provenance, d'où venaient-ils? Quelle marque portaient-ils? Par qui étaient-ils conduits?

175. Si la situation n'était pas modifiée, si le peuple de Chypre devait rester sous la dictature d'un régime qui serait une émanation d'Athènes, cela serait un exemple atterrant qui aurait un effet extrêmement démoralisant sur tous les peuples et toutes les nations. La situation doit être normalisée. Or cela ne peut être fait que par une résolution forte, constructive et efficace du Conseil de sécurité, que le Président de mon pays et le peuple de Chypre dans son ensemble, quelle que soit son origine ethnique, attendent et espèrent.

176. M. SAFRONTCHOUK (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduction du russe]: J'ai pris la parole pour faire quelques brèves observations à la suite de la déclaration du représentant du Royaume-Uni.

177. Tout d'abord j'aurais voulu rappeler qu'en parlant des représentants de certains pays de l'OTAN je ne mentionnais pas le représentant du Royaume-Uni et, si celui-ci a pris ces critiques à son compte, c'est son affaire personnelle. Nous en prenons acte. Cependant, je voudrais lui conseiller, pour la prochaine fois, lorsqu'on critiquera certains cercles pour certains actes, de ne pas lever la main et dire: "c'est moi que l'on critique".

178. En deuxième lieu, en niant toute contribution de l'OTAN aux événements de Chypre, le représentant du Royaume-Uni a probablement oublié que la Grèce, qui est l'organisateur de l'intervention à Chypre et qui a inspiré ce putsch militaire, est un membre de l'OTAN — à moins que ce représentant ne sache quelque chose que j'ignore, à savoir que la Grèce aurait été exclue de l'OTAN. Mais c'est là quelque chose que je n'ai pas entendu.

179. En troisième lieu, et pour parler sérieusement, la délégation soviétique est fort préoccupée de constater qu'à la séance d'aujourd'hui certains représentants — les représentants de certains pays de l'OTAN — essaient de remettre à plus tard la prise de mesures efficaces par le Conseil de sécurité en vue de pouvoir mettre fin à l'ingérence extérieure dans les affaires intérieures de la République de Chypre, de chasser le personnel militaire grec qui a organisé ce putsch, et pour rétablir le régime démocratique à Chypre et le gouvernement à la tête duquel se trouve le président Makarios.
180. Nous avons déjà dit au cours de notre déclaration que, selon la Charte, le Conseil se doit de prendre des mesures efficaces et immédiates.
181. Et si l'on a mentionné qu'en un autre lieu il y a des pourparlers entre les parties intéressées, cela ne saurait servir de prétexte pour que, de son côté, le Conseil ne prenne pas les mesures qui s'imposent. Aujourd'hui, nous examinons la situation qui régit à Chypre comme suite à la demande du Gouvernement légitime de la République de Chypre et du président Makarios personnellement. Nous sommes dans l'obligation de prendre nos propres mesures. Nous devons prendre les mesures qui s'imposent afin de répondre à l'appel que nous a lancé le régime légal et de mettre fin à l'ingérence militaire de l'extérieur dans les affaires d'un Etat souverain Membre de l'ONU.
182. Aujourd'hui, nous avons entendu une déclaration détaillée du Président de ce pays. Le chef de l'Etat nous a confirmé qu'il y avait eu une ingérence de l'extérieur dans les affaires intérieures de Chypre. Qu'est-ce qui empêche le Conseil de prendre les mesures qui s'imposent à présent, maintenant, à cette séance même ? Aux yeux de la délégation soviétique, absolument rien ne nous empêche de prendre ces mesures.
183. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne la parole au représentant de la Turquie.
184. M. OLCAY (Turquie) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais faire quelques remarques, et je vais essayer de les présenter brièvement.
185. Je n'insisterai pas sur le *lapsus linguæ* de M. Rossides lorsqu'il a parlé de Chypre comme étant une île grecque de la Méditerranée. Cela est caractéristique, quoique pas inattendu. Nous autres, Turcs, en Turquie comme à Chypre, y sommes habitués.
186. Aujourd'hui, nous avons assisté à ce que l'on pourrait très bien appeler une tragédie grecque, un drame des Grecs — aucun mot n'a été prononcé sur le sort des Turcs. Je ne dirai pas que c'est la seule attitude caractéristique du Conseil de sécurité — certainement pas. Néanmoins, il y a toujours eu une certaine tendance à considérer que l'un des éléments de la population n'aurait droit à l'attention du
193. On ne peut nier l'histoire d'un pays. C'est évident. Il serait inutile que M. Olcay nie l'histoire de l'île. On ne peut nier l'histoire d'un pays. C'est évident, très importante.
192. Mon ami et collègue, M. Olcay, s'est élevé contre la déclaration que j'ai faite selon laquelle Chypre était une île grecque. Je parlais de Chypre en tant qu'unité dans l'histoire. On ne saurait nier l'histoire de Chypre longue de 3 000 ans. Je suis sûr que M. Olcay, homme de savoir, ne peut pas nier l'histoire de Chypre, essentiellement grecque. Cela est vrai de sa culture, de sa civilisation — et l'on peut en voir des exemples dans la riche collection du Metropolitan Museum of Art de New York; ils y occupent d'ailleurs une place très importante.
191. M. ROSSIDES (Chypre) (*interprétation de l'anglais*) : Je suis vraiment désolé de devoir abuser davantage de la patience du Conseil.
190. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne la parole au représentant de Chypre.
189. Pour rendre les choses bien claires, je voudrais dire que si la communauté turque, qui n'a pas de débouché à Chypre, a réussi — comme l'a dit mon cher ami M. Panayotacos — à recevoir des milliers d'officiers de Turquie pour la formation de ses combattants, je laisse aux membres du Conseil le soin d'imaginer quel est le nombre d'officiers grecs — c'est-à-dire d'officiers venant de Grèce — qui a pu être introduit dans l'île, alors que tous les moyens de communication et toutes les côtes étaient et sont encore sous leur entier contrôle et tandis que l'administration grecque tout entière était à leur disposition.
188. C'est dans ce contexte — et je réponds là à une remarque de mon ami M. Panayotacos, le représentant de Grèce — qu'en 1964, quand la communauté turque sans défense a été attaquée par des unités de l'armée chypriote grecque, et tandis que les Chypriotes grecs civils étaient à ce moment-là rassemblés comme à une corrida pour assister à la mise à mort, les avions de l'armée de l'air turque ont pris des mesures de police visant à restaurer les droits de la communauté turque et à mettre fin à la tuerie. Je réponds là à ce qui a été dit au sujet d'un bombardement de l'armée de l'air turque.
187. Je voudrais faire une remarque de caractère général, une sorte de référence pour l'avenir, à l'intention de tous ceux des membres qui ont parlé du peuple de Chypre. Il n'existe pas de peuple de Chypre. On ne peut parler que de population de Chypre, et, ce disant, je ne fais que citer l'archevêque Makarios. Les deux communautés doivent être envisagées séparément et doivent arriver à un niveau d'égalité, sans que rien ne soit imposé à la plus faible des communautés.
187. Je voudrais faire une remarque de caractère général, une sorte de référence pour l'avenir, à l'intention de tous ceux des membres qui ont parlé du peuple de Chypre. Il n'existe pas de peuple de Chypre. On ne peut parler que de population de Chypre, et, ce disant, je ne fais que citer l'archevêque Makarios. Les deux communautés doivent être envisagées séparément et doivent arriver à un niveau d'égalité, sans que rien ne soit imposé à la plus faible des communautés.
187. Je voudrais faire une remarque de caractère général, une sorte de référence pour l'avenir, à l'intention de tous ceux des membres qui ont parlé du peuple de Chypre. Il n'existe pas de peuple de Chypre. On ne peut parler que de population de Chypre, et, ce disant, je ne fais que citer l'archevêque Makarios. Les deux communautés doivent être envisagées séparément et doivent arriver à un niveau d'égalité, sans que rien ne soit imposé à la plus faible des communautés.
187. Je voudrais faire une remarque de caractère général, une sorte de référence pour l'avenir, à l'intention de tous ceux des membres qui ont parlé du peuple de Chypre. Il n'existe pas de peuple de Chypre. On ne peut parler que de population de Chypre, et, ce disant, je ne fais que citer l'archevêque Makarios. Les deux communautés doivent être envisagées séparément et doivent arriver à un niveau d'égalité, sans que rien ne soit imposé à la plus faible des communautés.

Chypre. Comme je l'ai dit, c'est une histoire longue de 3 000 ans. Elle remonte à une époque bien antérieure à une présence turque à Chypre.

194. Bien entendu, il y a maintenant une minorité — 18 p. 100 — de Chypriotes turcs. Ils sont les bienvenus. La variété a ses avantages. Il n'est pas nécessaire de n'être fait que d'un seul peuple. Il y a des intérêts communs qui dépassent de beaucoup les difficultés qui ont été artificiellement créées à Chypre. Nous voudrions vivre non seulement dans la paix et dans la coopération, mais également dans l'amitié avec la communauté turque de Chypre. Sans ingérence extérieure, les deux communautés peuvent vivre en paix, en se respectant réciproquement et en coopérant mutuellement, avec la participation entière des Chypriotes turcs dans tous les aspects de la vie.

195. C'est là la situation idéale, et elle n'est nullement rendue difficile par l'histoire de Chypre. L'histoire est là. Les réalités du présent sont également là. Ces deux éléments ne s'opposent pas. Donc, je ne vois aucune raison pour qu'il y ait conflit entre M. Olcay et moi sur cette question.

196. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne la parole au représentant de la Turquie.

197. M. OLCAY (Turquie) [*interprétation de l'anglais*] : J'espère que nous n'allons pas commencer l'un de ces échanges de vues Rossides-Olcay, Olcay-Rossides. Je voudrais simplement dire que, malgré tous les éléments historiques mentionnés dans la déclaration de M. Rossides, un argument historique — notamment lorsqu'il remonte à des milliers d'années — pourrait être très dangereux dans notre monde

moderne. Donc, moins l'on parle de ces milliers d'années d'histoire, mieux cela vaut.

198. Nous devrions essayer de nous en tenir au présent et, à mon avis, si nous agissons dans ce sens, il est difficile de dire que Chypre est une île grecque. C'est ce que la Turquie s'efforce d'expliquer depuis 15 ans, ici et dans d'autres organes de l'Organisation des Nations Unies.

199. En fait, c'est pour cette raison que nous sommes ici aujourd'hui. Nous voulons que les gens sachent que Chypre n'est pas, ne devrait pas être et ne sera pas une île grecque.

200. Je voudrais faire une autre remarque. Les rapports entre les deux communautés, bien qu'il soit à espérer qu'ils s'amélioreront à l'avenir grâce à des mesures constitutionnelles adéquates, sont loin d'être d'un type susceptible de donner à la partie turque la confiance qui lui permettrait de se considérer comme étant composée de citoyens libres et égaux, comme ils auraient dû l'être aux termes de la Constitution qui a permis l'établissement de Chypre. Nous faisons des efforts pour atteindre cet idéal, mais je dois dire que, tout particulièrement au cours des 10 dernières années, nous avons enregistré bien peu de progrès dans ce domaine.

201. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Un projet de résolution [S/11346], qui a été rédigé à la suite de consultations menées entre les membres du Conseil, a été distribué. Les membres voudront sans doute étudier ce texte, qui pourra, je l'espère, être mis aux voix lors de la prochaine séance.

La séance est levée à 18 h 50.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استعلم منها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف.

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经销处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
